

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2018

*M. LE MAIRE fait une intervention : "Ce soir n'est pas un soir comme les autres et ce conseil n'est pas comme les autres ; nous avons encore le cœur un peu serré à l'évocation du drame qui a touché notre équipe le 21 janvier. Joan TARIS nous a quitté ce jour-là, il était Adjoint aux finances et en charge des actions économiques depuis bientôt 4 ans. Nous savons bien sûr tous que le temps apaise les tourments et les deuils mais il ne comble pas le vide que laisse toujours ceux qui ont tant compté pour nous et ceux qui ont tant donné pour les autres. Joan était quelqu'un d'extrêmement connu, très apprécié, un homme de cœur, de convictions - et cela a été dit à plusieurs reprises - d'une grande intelligence aussi fine que redoutable, d'une grande écoute, d'une grande attention aux autres qui a tout donné pour l'action publique. Il a tout donné au point peut-être de se perdre lui-même. Nous ne l'oublierons pas, c'est évident, et désormais les très belles paroles de Jacques Brel auront un autre sens pour nous : " on n'oublie rien de rien, on n'oublie rien du tout ; on n'oublie rien de rien, on s'habitue, c'est tout." Et nous allons devoir, mes chers collègues, nous habituer à ce manque, à ce grand vide que Joan TARIS laisse dans cette assemblée car nous devons repartir ensemble au service des Bouscatais. C'est la grandeur mais c'est aussi la difficulté, mais c'est la constante de notre mission d'élus, quoiqu'il arrive. Je crois qu'il nous aurait dit exactement la même chose ce soir. Je vais laisser la parole à certains d'entre vous qui veulent également s'exprimer puis nous observerons une minute de silence."*

*M. ALVAREZ, MME LAYAN et M. MARCERON font une intervention.*

*M. ALVAREZ : "Mes chers collègues, mesdames et messieurs, en ce jour de Conseil Municipal, dans cette enceinte, cœur battant de la démocratie locale et finalement de la démocratie tout court, je voudrais vous dire la fierté et le bonheur que j'éprouve d'avoir été l'ami de Joan TARIS. La politique, souvent l'objet de confrontations ou d'affrontements, est aussi la possibilité de faire de belles rencontres. En quelques mots, je voudrais vous dire comment s'est nouée cette amitié entre Joan et moi. Durant la campagne municipale, en 2013, j'avais produit un tract dans lequel j'avais utilisé une formule du Pape François qui fustigeait les méfaits du capitalisme et j'avais reçu, le lendemain de la distribution de ce tract, un SMS très long, bien tourné, avec une pointe d'humour malicieux, qui me donnait rendez-vous le 29 mars 2014 pour un cycle de joutes verbales qui s'annonçait, à l'éclairage de ce tract, intéressant. On s'est croisés quelquefois pendant la campagne électorale, on s'est rencontrés ici dans cette enceinte, chose promise, le 29 mars lors du premier Conseil Municipal et on est devenus immédiatement, quasi instinctivement, des amis ; nous avons des relations communes, la même passion pour la chose publique et la promesse fut tenue puisque nos échanges ont été nombreux sur tous ces dossiers que nous avons partagés, même si nous n'étions pas d'accord sur les questions budgétaires, financières et sur les fameux dossiers de la métropolisation. Je me souviens encore de ses hésitations pour nous définir clairement ce qu'était cet acronyme aux accents de borborygmes, la CLETC, sujet sur lequel nous n'étions jamais d'accord. Mais ses réponses étaient toujours empreintes d'intelligence et avec une pointe d'humour malicieux car l'intelligence de Joan n'avait d'égal que son élégance et sa gentillesse. Oui, c'est le cœur serré que je me retourne vers cette place que je ne retrouve pas, et je sais que je ne retrouverai pas ces échanges ; mais c'est aussi le cœur serré que je ne retrouve pas ces moments d'amitié quelquefois partagés dans son bureau, lieu où nous prolongions la discussion lorsque nous n'étions pas d'accord sur des dossiers - je l'appelais l'oncle Picsou puisqu'il avait eu la bonne idée de mettre un poster de ce personnage dans son bureau - ou ces moments partagés, un peu plus rares, autour d'une table où nous avons l'habitude de refaire la carte électorale et tester nos connaissances sur l'histoire politique. Je l'avais initié à une sorte de rituel : lever nos verres à la santé de ceux qui croient au ciel et de ceux qui n'y croient pas, persuadé qu'étant dans le camp de*

*militant démocrate chrétien, il faisait également partie de ceux qui croient au ciel. Ce soir, cela va être très difficile au moment où je vous interpellerai sur les orientations budgétaires de ne pas avoir sa réponse. Nous avons été, mon épouse et moi-même, anéantis de chagrin, le 21 janvier dernier, à l'annonce de cette terrible nouvelle et, dans ce chaos des sentiments, des faits, me sont revenus ces vers célèbres d'Eluard, célèbres parce que jadis, employés par un Président de la République, dans des circonstances tout aussi dramatiques : "comprenez qui voudra, moi, mon remords, ce fut la victime raisonnable au regard d'enfant perdu, celle qui ressemble aux morts qui sont morts pour être aimés." En 2020, à l'issue de cette mandature, M. le Maire, je sais que tous les élus feront le bilan de leurs actions, de ce qu'ils ont fait, de ce qu'ils n'ont pas fait, de ce qu'ils auraient dû faire, et, de ce bilan, passera dans nos esprits, en notre fonds intérieur, un certain nombre de choses, de personnes rencontrées, d'inaugurations, de commémorations, de chiffres, de dates, de dossiers, d'interventions au Conseil Municipal ; moi, j'ai une certitude c'est que dans ce bilan, restera inmanquablement l'image - et vous l'avez joliment dit d'ailleurs lors de l'hommage qui lui a été rendu - de ce chemin interrompu et, au bout de ce chemin, se dressera la figure de Joan TARIS et, avec elle, la fierté et le bonheur d'avoir été son ami. Au revoir là-haut, au revoir Joan."*

*MME LAYAN : "Bonsoir à tous, nous tenons ce soir à rendre un hommage appuyé à notre collègue Joan TARIS. Lors de la cérémonie en sa mémoire, le 25 janvier, de très nombreuses personnes se sont déplacées. Les témoignages de son professionnalisme, de ses qualités humaines et de son engagement sans faille pour la chose publique se sont multipliés, témoignages que nous partageons bien sûr. Ces mots d'Alain JUPPE, sur le fait qu'il n'avait pas vu venir son désarroi, résume parfaitement ce que les personnes qui l'ont fréquenté peuvent ressentir. Quels tourments intérieurs il a dû affronter, quels efforts il a dû déployer pour faire face en tant qu'homme public à ce désarroi. C'est un cliché que de le rappeler mais les femmes et les hommes politiques sont avant tout des femmes et des hommes comme les autres, avec leurs forces et leurs faiblesses. Nous pensons à sa famille et à ses proches et leur souhaitons tout le courage nécessaire pour affronter ce tragique événement. Nous pensons également à vous, nos collègues du groupe majoritaire qui devraient travailler sans lui, qui devraient palier à son absence. Pour nous en tout cas, ce dimanche 21 janvier 2018 restera à jamais gravé dans nos mémoires."*

*M. MARCERON : "Joan était pour moi un homme très attachant et je partage beaucoup de ses valeurs, son humanisme, son humour et sa simplicité. Pour ma part, ayant intégré depuis très peu ce monde politique, je me rends compte que c'était un homme politique rare, un homme politique comme j'aimerais en rencontrer beaucoup plus. Je me disais : enfin un homme qui incarne des valeurs humaines, de la simplicité. Je dois avouer que je l'admirais dans ses prestations, particulièrement en début d'année lors de sa présentation du rapport d'orientations budgétaires et des budgets. Je trouvais qu'il excellait, il était clair et précis. Il avait cette bienveillance, cette courtoisie et cet humour qui forcent le respect. Comme l'a très bien dit un journaliste du journal Sud-Ouest, Joan n'avait pas d'ennemi, il n'avait que des adversaires, ce qui est une sacrée force. Pour ma part, j'ai également en mémoire ce qu'il m'a dit, quelques jours avant ce cruel événement : "Pour toi, l'année 2018 ne peut pas être mieux que 2017". Il avait raison ; pour moi, l'année 2018 a bien mal commencé".*

*L'assemblée observe une minute de silence.*

**Présents** : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Bernadette HIRSCH-WEIL, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Emilie MACERON-CAZENAVE, Jessica CASTEX, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Bruno QUERE, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

**Excusés avec procuration** : Nancy TRAORE (à Alain MARC)

**Secrétaire** : Maël FETOUH

*M. LE MAIRE présente Bruno QUERE, nouveau Conseiller Municipal.*

## **ORDRE DU JOUR**

Nomination d'un(e) secrétaire de séance

Installation d'un Conseiller Municipal

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 décembre 2017

Communication des décisions du maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

## **RESSOURCES HUMAINES**

- 1) Modifications au tableau des effectifs  
*Rapporteur : Virginie Monier*
  
- 2) Rapport de situation sur l'égalité Femmes / Hommes  
*Rapporteur : Agnès Fossé*

## **FINANCES**

- 3) Rapport d'Orientations Budgétaires 2018  
*Rapporteur : M. le Maire*
  
- 4) Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits - Exercice 2018  
*Rapporteur : Bernard Junca*

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

- 5) Action publique municipale en matière de développement économique – Adhésion à l'OIEB (Observatoire de l'Immobilier d'Entreprise de Bordeaux métropole) – Autorisation de signature  
*Rapporteur : Bernard Junca*
  
- 6) Association Le Patio – Avenant à la convention de partenariat  
*Rapporteur : Agnès Fossé*

## **JEUNESSE**

- 7) Convention avec l'Union Sportive Bouscataise Tennis – Autorisation de signature  
*Rapporteur : Dominique Vincent*

## **ASSOCIATIONS**

- 8) Convention de partenariat entre la Ville du Bouscat et l'Association RICOCHET – Autorisation de signature  
*Rapporteur : Bénédicte Salin*

- 9) Convention de partenariat entre la Ville du Bouscat et l'Association LE CARROUSEL –  
Autorisation de signature  
*Rapporteur : Bénédicte Salin*
- 10) Représentation de la Ville du Bouscat au sein de l'Association « Le Carrousel »  
*Rapporteur : Bénédicte Salin*
- 11) Avance de versement de la subvention - Association « Le Carrousel »  
*Rapporteur : Bénédicte Salin*
- 12) Convention Territoriale Globale – Actions 2017 – Reversement de subvention CAF aux associations  
*Rapporteur : Bénédicte Salin*

### **DEVELOPPEMENT DURABLE**

- 13) Convention cadre avec Bordeaux Métropole - Végétalisation des trottoirs et gestion des trottoirs végétalisés – Autorisation de signature  
*Rapporteur : Gwénaél Lamarque*

### **QUESTIONS ORALES DIVERSES**

#### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 12 DECEMBRE 2017**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :  
35 voix POUR  
approuve le P.V. de la séance du 12 décembre 2017.**

#### **DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

<b>N°</b>	<b>Date</b>	<b>Objet</b>	<b>Description</b>	<b>Montant T.T.C.</b>
<b>Culture</b>				
<b>2017-211</b>	16/11/17	Contrat avec Maria OZEROVA	Animation d'une conférence sur « Les palais impériaux de Saint Pétersbourg », le 16 novembre 2017 à 19h00	450 €
<b>2017-212</b>	23/11/17	Convention avec Karine GUINDEUIL	Animation de contes dans une roulotte, les 15, 16 et 17 décembre 2017	1 300 €
<b>2017-213</b>	23/11/17	Contrat avec Bordeaux Pipe-Band	Intervention de la fanfare « Bordeaux Pipe-Band » au Marché de Noël, le dimanche 17 décembre 2017	1 200 €

<b>2017-218</b>	30/11/17	Contrat avec la société Pascal Legros Production	Représentation du spectacle « Un animal de compagnie », le mercredi 7 mars 2018	21 100 €
<b>2017-221</b>	05/12/17	Convention avec l'Association Départementale de Protection Civile en Gironde	Mise en place d'un Dispositif Prévisionnel de Secours, les 15, 16 et 17 décembre 2017, dans le cadre du Marché de Noël	949 €
<b>2017-227</b>	20/12/17	Contrat avec la Compagnie Divers Sens	Représentation du spectacle « Kados », le samedi 9 décembre 2017 à la Source	586,20 €
<b>Education Jeunesse</b>				
<b>2017-214</b>	23/11/17	Contrat avec la Compagnie Concha Castillo	30 interventions dans le cadre d'un atelier d'initiation à la musique pour les accueils périscolaires élémentaires	1 500 €
<b>2017-217</b>	28/11/17	Contrat avec l'association L'arbre Soleil	Représentation du spectacle « Hiver ! Le bonnet rouge et le sapin et l'oiseau », le vendredi 8 décembre 2017 pour les élèves de l'école maternelle « Ermitage »	667 €
<b>2017-220</b>	04/12/17	Convention avec Monsieur Jean-Michel BRIAND, chef d'établissement de l'Etablissement Public Local d'Enseignement (EPLÉ)	Mise à disposition d'un auxiliaire de vie scolaire pour deux enfants de l'école maternelle « Ermitage »	Ce temps est compris dans le service de l'auxiliaire de vie scolaire et n'ouvre pas droit à une rémunération supplémentaire
<b>2017-223</b>	08/12/17	Convention avec le SESSAD DMO	Mise à disposition d'un auxiliaire de vie scolaire pour un enfant de l'école élémentaire « Lafon Féline »	Ce temps est compris dans le service de l'auxiliaire de vie scolaire et n'ouvre pas droit à une rémunération supplémentaire
<b>2017-224</b>	08/12/17	Convention avec CARRETERO Frères, Compagnie Abac'Art	Représentation du spectacle « Le Grand Voyage », le mercredi 20 décembre 2017, à l'accueil de loisirs Jean Jaurès	950 €

<b>2017-226</b>	20/12/17	Contrat avec l'association Kiéki Musiques	Représentation du spectacle « Comptines Soleil » pour les enfants de l'accueil périscolaire de l'école maternelle « Ermitage », le jeudi 21 décembre 2017	400 €
<b>Petite Enfance</b>				
<b>2017-215</b>	23/11/17	Contrat avec Gérard GOUMENT	Représentation de deux animations « Père Noël » et « Branko, le clown », le mardi 12 décembre 2017 à 15h00 et à 18h30 pour les enfants du multi-accueil « Les Mosaïques »	250 €
<b>2017-219</b>	30/11/17	Contrat avec l'association Kiéki	Représentation de 2 séances du spectacle « Comptines d'été », le mardi 12 décembre 2017 pour les enfants du multi-accueil « Les Mosaïques »	600 €
<b>2017-222</b>	06/12/17	Convention avec Cécile ELIE-LE-LIEVRE, Harpiste	Cycle d'initiation musicale et découverte sonore, le vendredi 10 novembre 2017 et le vendredi 8 décembre 2017, dans le cadre des temps d'accueil collectif du RAM	160 €
<b>Ressources Humaines</b>				
<b>2017-216</b>	23/11/17	Convention avec la société CSD Aquitaine	Formation « Equipier de première intervention, système de sécurité incendie – Formation de niveau 2 », pour 12 agents de la Ville, le 28 novembre 2017	1 188 €
<b>Finances</b>				
<b>2017-225</b>	14/12/17		<p style="text-align: center;">Emprunt</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Montant : 1 000 000 €</li> <li>➤ Date de mise à disposition : 20/12/2017</li> <li>➤ Date de la 1<sup>ère</sup> échéance : 05/06/2018</li> <li>➤ Date de d'échéance finale : 30/12/ 2027</li> <li>➤ Type de taux : Fixe</li> <li>➤ Taux : 1,4550 %</li> <li>➤ Taux effectif global : 1,47 %</li> <li>➤ Frais de dossier : 1 000 €</li> <li>➤ Echéances : Constantes</li> <li>➤ Périodicité des échéances : Semestrielle</li> </ul>	

2017-229	27/12/17	Tarifs	<p>Révision des tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018</p> <p><b>Annexe 1</b> : Location des Salles Municipales</p> <p><b>Annexe 2</b> : Repas dans les Résidences Autonomie pour Personnes Agées</p> <p><b>Annexe 3</b> : Portage des repas</p> <p><b>Annexe 4</b> : Animations</p> <p><b>Annexe 5</b> : Transport à la demande</p> <p><b>Annexe 6</b> : Transport collectif – Sortie à la journée</p> <p><b>Annexe 7</b> : Droits de voirie</p> <p><b>Annexe 8</b> : Sanisette</p> <p><b>Annexe 9</b> : Service du Cimetière - Columbarium</p> <p><b>Annexe 10</b> : Médiathèque</p> <p><b>Annexe 11</b> : Marché municipal</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suppression tarifs stationnement</li> <li>- tarifs revus à la hausse : cimetière (concession temporaire, équipement pour inhumation, concession logette 15 et 30 ans), médiathèque (carte de remplacement), marché municipal</li> </ul>
<b>Assurances</b>				
2017-228	27/11/17	Contrat Flotte Auto	Avenant N° 2 de régularisation suite aux mouvements du parc réalisés au cours de l'année 2017	81,54 €

Concernant l'emprunt de 1 000 000 €, M. LE MAIRE précise qu'il s'agit d'une renégociation, de la Caisse des Dépôts vers le Crédit Agricole. La ville devait encore 80 000 € d'intérêts et n'en règlera que 30 000 € au Crédit Agricole, d'où une économie de 50 000 €.

## **DOSSIER N° 1 : MODIFICATIONS AU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**RAPPORTEUR** : Virginie MONIER

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs afin de tenir compte des évolutions et besoins des services et des mouvements de personnel.

### **FILIERE ADMINISTRATIVE**

<b><u>Grade</u></b>	<b><u>Cat</u></b>	<b><u>nombre</u></b>	<b><u>CREATION / SUPPRESSION</u></b>
Attaché territorial hors classe	A	1	Suppression
Attaché territorial principal	A	1	Création
Attaché territorial	A	1	Création
Rédacteur	B	1	Création
Adjoint administratif principal	C	1	Création
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	Création

### **FILIERE TECHNIQUE**

<b><u>Grade</u></b>	<b><u>Cat</u></b>	<b><u>nombre</u></b>	<b><u>CREATION / SUPPRESSION</u></b>
Ingénieur	A	1	Création
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	Création

### **FILIERE SOCIALE**

<b><u>Grade</u></b>	<b><u>Cat</u></b>	<b><u>nombre</u></b>	<b><u>CREATION / SUPPRESSION</u></b>
ATSEM principal	C	1	Suppression

### **FILIERE POLICE**

<b><u>Grade</u></b>	<b><u>Cat</u></b>	<b><u>nombre</u></b>	<b><u>CREATION / SUPPRESSION</u></b>
Brigadier de police municipale	C	2	Création
Gardien de police Municipale	C	2	Création

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale,  
**VU** l'avis favorable du Comité Technique du 15 janvier 2018,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :**

**35 voix POUR**

**Article 1 :** Modifie le tableau des effectifs selon les conditions ci-exposées,

**Article 2 :** Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget chapitre 012.

## **DOSSIER N° 2 : RAPPORT DE SITUATION SUR L'EGALITE FEMMES/HOMMES**

RAPPORTEUR: Agnès FOSSE

L'article 61 de la Loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité entre les femmes et les hommes prévoit que les collectivités et établissements publics de plus de 20 000 habitant-e-s présentent devant l'organe délibérant, préalablement au débat sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité femmes –hommes.

Les modalités et contenu de ce rapport ont été précisés par décret n°2015- 761 du 24 juin 2015. Il appréhende la collectivité comme employeur en présentant la politique ressources humaines en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Il présente également les politiques menées par la commune sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

*MME FOSSE tient à remercier M. LE MAIRE pour lui avoir confié cette délibération qui relève pourtant des ressources humaines, MME MONIER pour lui avoir fait confiance pour la présentation de ce dossier, M. LAMARQUE pour avoir contribué à l'écriture de ce rapport et pour lui avoir demandé de piloter cette action dans le cadre de l'Agenda 21, aux directions pour avoir fourni des données et des statistiques et MME BROUX pour avoir collecté toutes ces informations auprès des services de Bordeaux Métropole. Tous ces renseignements lui permettent aujourd'hui de découvrir le domaine des ressources humaines au Bouscat, domaine qui l'anime et l'intéresse.*

*Elle indique que l'intitulé "rapport de situation comparée" serait plus approprié puisqu'il s'agit réellement d'une comparaison très objective. C'est un outil qui permet de mesurer l'équilibre - mot très cher à Joan TARIS- équilibre qui va permettre de conduire les actions de cette démarche menée par et pour les agents au sein des services, pour les usagers dans les structures municipales mais aussi pour les administrés au niveau du service public. Ce rapport a un triple objectif : mesurer, comprendre et agir ; il est donc organisé en 2 volets : la gestion des ressources humaines internes et le développement des politiques publiques municipales avec les perspectives pour 2018.*

*M. ALVAREZ fait remarquer qu'en matière d'égalité femmes-hommes, même si la loi est certes un puissant levier au regard de la situation que l'on vit, notamment en politique avec l'institution de la parité, cela reste moins vrai dans les faits réels. En effet, ce n'est qu'en 1938 que les femmes obtiennent le droit de témoigner devant la justice et sont reconnues capables juridiquement, ce n'est qu'en 1944 qu'elles obtiennent le droit de vote et sont éligibles (1917 pour les Anglaises, 1917 pour les Soviétiques, 1920 pour les Etasuniennes) ; ce n'est qu'en 1965 que les femmes peuvent gérer leurs biens propres et exercer une activité professionnelle sans le consentement de leur mari, ce n'est qu'en 1970 que l'autorité parentale devient conjointe et ce n'est qu'en 1983 que la loi Roudy inscrit l'égalité professionnelle entre hommes et femmes. On a donc beaucoup travaillé sur ce sujet, les rapports sont toujours intéressants, utiles et ils font avancer les choses même si cela se fait un peu lentement. Concernant l'écart de la moyenne de rémunération, il indique que, dans la fonction publique, cela est dû au niveau d'emploi occupé et au fait que les femmes occupent de façon très majoritaire les emplois à temps partiel (87 % au Bouscat et au-delà des 90 % dans d'autres collectivités), ce qui a un impact sur leur rémunération et leur retraite. Il pense que la collectivité devrait améliorer les actions en faveur de la mobilité et faire un bilan sur l'aménagement du temps de travail (organisation du travail sur 4,5 ou 5 jours, réunions du matin ou du soir qui posent souvent des problèmes aux cadres féminins...). Quant à la chartre européenne de l'égalité femmes hommes dans la vie locale, il pense qu'il est très utile de la signer même s'il a une confiance limitée dans les institutions européennes. Il remercie MME FOSSE pour la présentation de l'égalité interrogée à travers les politiques publiques. Néanmoins, il rappelle que la charte incite les institutions locales à utiliser leur pouvoir et leurs partenariats dans le*

*cadre des marchés publics, des subventions aux associations, de coopération à travers des domaines de compétences, pour promouvoir une plus grande qualité. Il faudra donc être vigilant par rapport à ces actions.*

*MME LAYAN tient à souligner la précision du rapport et la qualité de la présentation. Elle rappelle qu'il émane d'une des lois fondamentales du quinquennat précédent et se félicite donc de son application ce soir. Néanmoins, elle relève, comme M. ALVAREZ, un manque sur l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle des agents municipaux. Elle a effectivement quelques interrogations sur les différentes possibilités d'aménagements d'horaires qui pourraient être envisagées, notamment pour les congés enfants malades ou tout autre question de cet ordre. D'autre part, elle fait remarquer que le nombre de femmes dans les emplois non titulaires est toujours élevé (80 %) et constate, avec plaisir, comme son groupe l'avait suggéré l'an dernier, la prise en compte de l'action N° 4 qui concerne les formations accordées aux agents municipaux. Ce soir, son groupe propose donc d'étudier, pour 2018, la possibilité d'élargir les plages d'accueil des enfants soit à la garderie, soit dans les crèches puisque ce sont les femmes qui s'occupent le plus majoritairement d'accompagner les enfants. Certes, elle est bien consciente que cela entraînerait des réaménagements d'horaires dans ces sites mais cela mériterait d'être tout de même étudié. Enfin, et pour élargir le champ d'application, il pourrait peut-être être envisagé de prévoir une campagne d'affichage sur le thème du harcèlement, comme cela a été fait l'an dernier sur le réseau Tbc, dans les bus et les tramways. Même s'il n'est pas question de prévoir de l'affichage sur tous les panneaux de la ville, les numéros de téléphone utiles en cas de violences conjugales ou autres pourraient être par exemple communiqués sur les panneaux numériques. D'autre part, elle indique que son groupe est tout à fait disposé à participer au comité de suivi de la mise en œuvre de la charte européenne.*

*M. MARCERON tient également à souligner la qualité de la présentation du rapport et de son contenu. Il s'agit d'un sujet très important, une cause nationale et d'actualité. Ce document doit permettre de mesurer, de comprendre et d'agir. Pour sa part, il a été interpellé par les 10 % d'écart de salaires entre les hommes et les femmes dans la fonction publique. De ce fait, il souhaite savoir si des actions vont être mises en œuvre pour réduire cet écart en 2018. Dans l'affirmative, ayant constaté une hausse de 1,8 % des charges de personnel, il demande si elles ont déjà été budgétisées.*

*MME FOSSE répond tout d'abord que la signature de la charte européenne va justement répondre à ces différents axes d'élargissement que ce soit sur la lutte des stéréotypes ou autres mais cela va également amener à travailler sur les services sociaux, l'éducation, la formation continue ou bien évidemment sur les violences faites aux femmes. Cette charte sera donc un support qui cadrera véritablement ces actions et fournira également des indicateurs et une démarche à suivre. Concernant l'écart de 18 %, elle préfère laisser M. LE MAIRE, en charge des finances, le soin d'apporter un élément de réponse.*

*M. LE MAIRE se réjouit de constater que ce rapport, fruit d'un travail d'équipe cette année entre MMES FOSSE, MONIER et M. LAMARQUE, soit plus détaillé. Il comprend également que d'autres élus veuillent se joindre à ce trio pour que ce document gagne encore en qualité. Concernant le taux de féminisation des non titulaires de 80 %, il fait remarquer que ce chiffre n'est pas très surprenant du fait que 76 % des agents de la ville sont des femmes. Il n'y a donc pas d'incohérence entre ces 2 chiffres. Parler de harcèlement est une bonne chose, sans trop en faire cependant car cela finit par devenir contre-productif ; des actions peuvent en effet être reprises de manière intelligente et plus subtile. Quant aux plages horaires dans les crèches, il rappelle qu'il s'agit de l'un des buts du projet de l'écostructure du Parc d'Arnstadt. En effet, il est prévu d'y travailler non plus en petites sections mais en petites familles pour avoir beaucoup plus de souplesse et tenir compte des créneaux horaires des personnes (mamans ou papas). Ce n'est pas en l'occurrence une question de budget mais de volonté et de suivi.*

*MME MONIER fait remarquer que l'élargissement des créneaux horaires des crèches aura certes un coût mais que cela risque surtout de pénaliser les agents qui y travaillent puisque ce sont essentiellement des femmes.*

**VU** les articles L 2311-1-2 et D 2311-16 du CGCT,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :  
35 voix POUR**

**Article unique :** Prend acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2018.

## **DOSSIER N° 3 : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

**RAPPORTEUR :** M. LE MAIRE

### **Sommaire**    PREAMBULE



#### **I – LE CONTEXTE NATIONAL ECONOMIQUE ET FINANCIER**

- 1) Une reprise de l'économie confirmée
- 2) L'objectif de redressement des comptes publics
- 3) Le budget 2018 de l'Etat : synthèse
- 4) Les dispositions de la loi impactant le budget des collectivités territoriales

#### **II – SITUATION DU BUDGET ET PERSPECTIVE BUDGETAIRE**



- 1) La Bouscat : principaux éléments de comparaison
- 2) Structure et Evolution des grandes masses budgétaires
- 3) Structure et Evolution des effectifs
- 4) Situation Financière au 31/12/2017
- 5) Structure et Gestion de la dette
- 6) Déclinaison des orientations budgétaires
  - La section de fonctionnement
  - La section d'investissement

### **PREAMBULE**

Dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget, le Conseil Municipal doit débattre des orientations budgétaires. La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, en a modifié les modalités de présentation. Il est ainsi spécifié, à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales :

*« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.  
Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.  
Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication... »*

Les nouveautés apportées par la loi NOTRe sont les suivantes :

- Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit présenter les dépenses induites par la gestion des ressources humaines,
- Les orientations doivent désormais faire l'objet d'une communication et d'une publication (par exemple sur le site de la ville),
- Enfin, la présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique. Cette délibération n'étant pas demandée auparavant.

De plus, la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LPFP) prévoit de nouvelles règles. Ainsi, en complément des obligations de transparence renforcés par la loi NOTRe, le II de l'article 13 de la LPFP dispose :

« À l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses **objectifs** concernant :

**1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;**

**2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.»**

Les nouveautés apportées par la loi NOTRe sont les suivantes :

- Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit présenter les dépenses induites par la gestion des ressources humaines,
- Les orientations doivent désormais faire l'objet d'une communication et d'une publication (par exemple sur le site de la ville),
- Enfin, la présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique. Cette délibération n'étant pas demandée auparavant.

De plus, la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LPFP) prévoit de nouvelles règles. Ainsi, en complément des obligations de transparence renforcés par la loi NOTRe, le II de l'article 13 de la LPFP dispose :

« À l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses **objectifs** concernant :

**1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;**

**2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.»**

Préalable, essentiel et obligatoire au vote du budget de la Ville, le rapport sur les orientations permet ainsi :

- D'exposer la situation économique et financière telle qu'elle résulte principalement du projet de la Loi de Programmation des Finances Publiques pour les années 2018 à 2022 et du projet de la Loi de Finances pour 2018 afin de comprendre les enjeux nationaux et locaux,
- De donner les grandes esquisses concernant l'évolution des principaux postes budgétaires,
- De lister les grandes orientations stratégiques de la Ville.

## I – LE CONTEXTE NATIONAL ECONOMIQUE ET FINANCIER

- 1) Une reprise de l'économie confirmée
- 2) L'objectif de redressement des comptes publics
- 3) Le budget 2018 de l'Etat : synthèse
- 4) Les dispositions de la loi impactant le budget des collectivités territoriales

### 1) Une reprise de l'économie confirmée

L'économie française est sur une trajectoire de reprise plus vigoureuse depuis fin 2016. La croissance s'établirait à 1,7 % pour 2017 et l'inflation à 1 %. Elle serait identique pour 2018.

A moyen terme (2019-2022), les projections de finances publiques reposent sur une hypothèse de stabilisation de la croissance autour de + 1,7 % de 2019 à 2021 puis +1,8 % en 2022. Cette projection s'appuie sur des hypothèses prudentes de croissance.

Source : projet de loi de programmation des Finances Publiques 2018-2022

### 2) L'objectif de redressement des comptes publics

Selon le Projet de loi de finances (PLF 2018) et le projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP) 2018-2022, le gouvernement se fixe trois objectifs macro-économiques majeurs d'ici 2022 :

- ✓ 5 points de PIB de dette en moins
- ✓ 3 points de PIB de dépenses publiques en moins
- ✓ 1 point de PIB de prélèvements obligatoires en moins.

Les mesures mises en œuvre permettent d'estimer un retour du déficit public sous le seuil des 3 % du PIB et d'envisager ainsi la sortie de la procédure pour déficit public excessif ouverte par le conseil Européen à l'encontre de la France depuis 2009.

Ces efforts devraient permettre de réduire la dette publique de manière significative dans les cinq ans à venir. Le ratio de la dette sur PIB qui atteint 96,3 % s'établirait à 91,4 en 2022



### Le retour du déficit public sous le seuil de 3 %

Les mesures mises en œuvre permettent d'estimer un retour du déficit public sous le seuil des 3 % du PIB en 2017 et d'envisager ainsi la sortie de la procédure pour déficit public excessif ouverte par le Conseil Européen à l'encontre de la France depuis 2009.

### Programmation des finances publiques 2018-2022

En % du PIB	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Déficit public	-3,4	-2,9	-2,6	-3,0	-1,5	-0,9	-0,2
dont Etat	-3,3	-3,2	-3,2	-4,0	-2,7	-2,3	-1,8
dont Collectivités locales	0,1	0,1	0,1	0,2	0,3	0,6	0,8

Source : *Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022*

### L'évolution de la dette publique en points de PIB

L'objectif d'évolution de la dette publique est, quant à lui, défini de la manière suivante :

En points de PIB	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ratio d'endettement au sens de Maastricht	96,8	96,8	97,1	96,1	94,2	91,4
dont contributions des :						
administrations publiques centrales	78,5	79,5	81,4	82,0	82,0	82,0
administrations publiques locales	8,6	8,3	7,8	7,2	6,4	5,4
administrations de sécurité sociale	9,7	9,0	7,9	6,8	5,8	4,7

A noter : Il est prévu que la dette des APUL (Administration Publiques Locales) de 8,6 points de PIB en 2017 passerait à 5,4 points en 2022.

### 3) Le budget 2018 de l'Etat

	LFI 2017	PLF 2018
Dépenses de l'Etat hors dette et pensions	225,2	228,1
Dotations aux collectivités territoriales	44,5	40,3
PSR Union Européenne	17,9	20,2
<b>Dépenses hors dette et pensions</b>	<b>287,6</b>	<b>288,6</b>
Intérêts de la dette	41,5	41,2
Pensions	55,7	56,5
<b>Total charges dette+pensions</b>	<b>97,2</b>	<b>97,7</b>
<b>Total des dépenses de l'Etat</b>	<b>384,8</b>	<b>386,3</b>

### 4) Les dispositions de la loi impactant le budget des collectivités territoriales

- ✓ 80% des ménages seront progressivement exonérés d'ici 2020 de la TH avec un premier allègement de 30 % dès 2018 ayant pour objectif un gain de pouvoir d'achat et une plus grande équité fiscale.

C'est le principe du dégrèvement qui a été retenu pour compenser cette baisse pour les Collectivités.

**Environ 67 % des foyers Bouscats seraient concernés par cette mesure,**

A noter : L'objectif reste une grande réforme fiscale à l'horizon 2020 et l'éventualité de la suppression totale de la TH.

**Différence entre dégrèvements et exonérations**  
 Dans le cas des dégrèvements décidés par l'Etat, celui-ci rembourse entièrement aux collectivités locales les pertes de recettes fiscales.  
 Dans le cas des exonérations décidées par l'Etat, celui-ci ne rembourse que partiellement les pertes de recettes fiscales. En 2015, sur 3,3 Md€ d'exonérations, l'Etat n'a remboursé aux collectivités locales qu'1,8 Md€, soit 56 %.

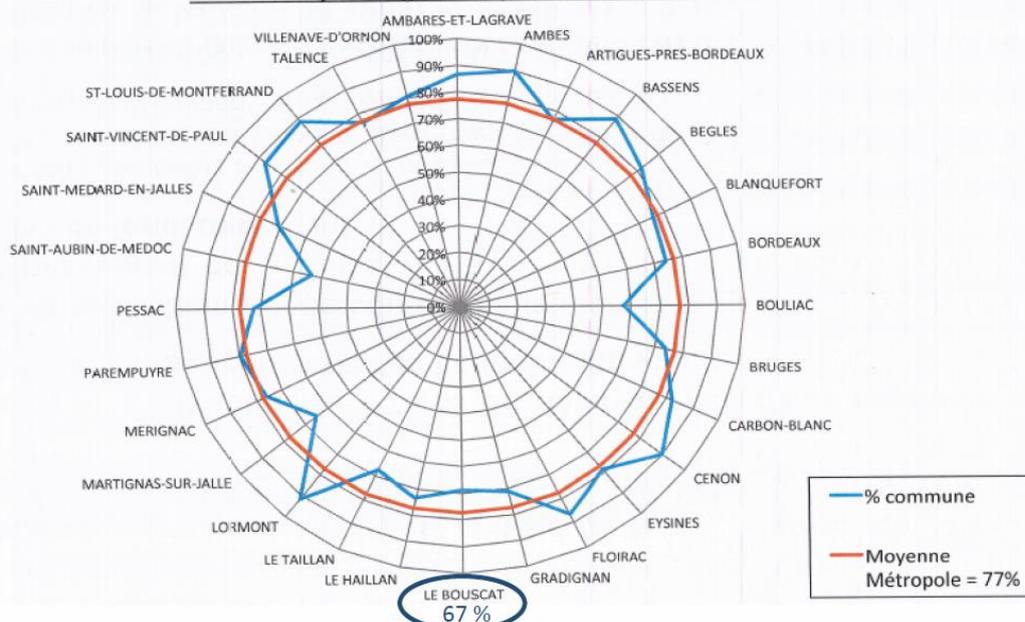
- ✓ Le FPIC est maintenu à 1 milliard d'€ comme 2016 et 2017. L'objectif d'atteindre 2 % des recettes fiscales semble s'éloigner de plus en plus.



- ✓ Stabilisation des concours financiers versés par l'Etat aux Collectivités Locales

### 4) Les dispositions de la loi impactant le budget des collectivités territoriales Dégrèvement de la taxe d'habitation

**Part des foyers dégrévés après la réforme (2020)**



✓ Objectifs d'évolution en dépenses et en besoin de financement

- Les collectivités devront diminuer sur la durée du quinquennat de 13 Md € l'évolution tendancielle des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

**Hausse maximum de 1,2 % en valeur de leurs dépenses, contractualisation pour les communes dont les dépenses réelles de fonctionnement en 2017 sont supérieures à 60 M€ (sur notre métropole seraient concernés, Bordeaux Métropole, la Ville de Bordeaux et la Ville de Mérignac).**

- L'article 24 de la loi de programmation des finances publiques fixe les règles de la contractualisation avec l'Etat et réaffirme l'objectif d'amélioration du besoin de financement des collectivités territoriales en plafonnant le **nombre d'années nécessaires au remboursement de leur dette.**

**Une capacité de désendettement qui ne doit pas être supérieure à 12 ans pour les communes**



**La Ville du Bouscat n'a pas d'obligation de contractualiser avec l'Etat**

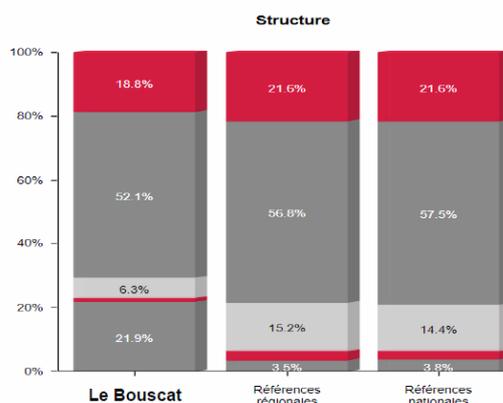
14

## II – SITUATION DU BUDGET ET PERSPECTIVE BUDGETAIRE AU BOUSCAT

- 1) Le Bouscat : principaux éléments de comparaison
- 2) Structure et Evolution des grandes masses budgétaires
- 3) Structure et Evolution des effectifs
- 4) Situation Financière au 31/12/2017
- 5) Structure et Gestion de la dette
- 6) Déclinaison des orientations budgétaires
  - La section de fonctionnement
  - La section d'investissement

### 1) Le Bouscat : principaux éléments de comparaison

#### Compte administratif 2017 (Simulation) Dépenses réelles de fonctionnement



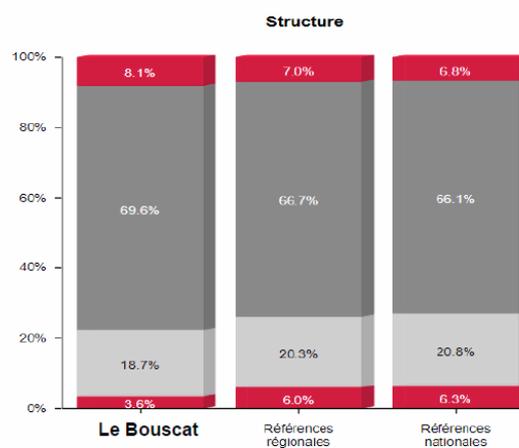
23 801 habitants  
Strate démographique : 20 000 à 50 000 habitants  
Source références : DGFIP / Comptes de gestion 2016

1

## 1) Le Bouscat : principaux éléments de comparaison

### Compte administratif 2017 (Simulation)

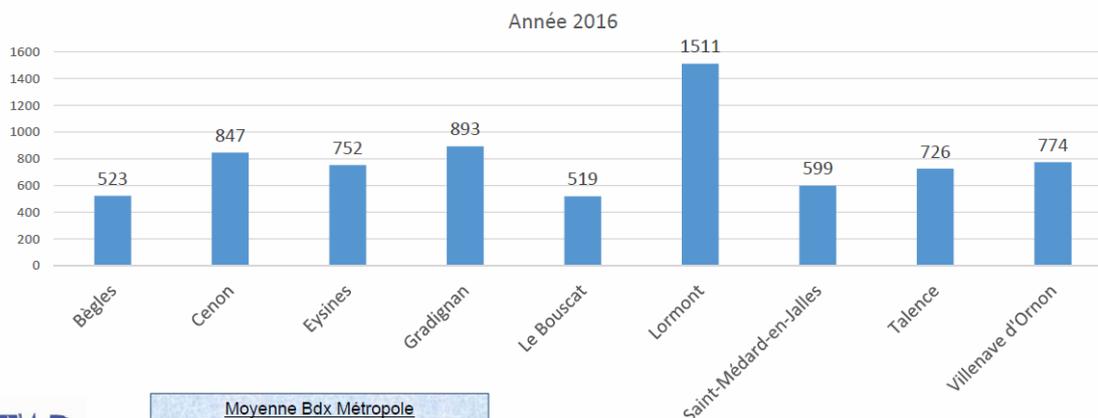
#### Recettes réelles de fonctionnement



23 801 habitants  
Strate démographique : 20 000 à 50 000 habitants  
Source références : DGFIP / Comptes de gestion 2016

## 1) Le Bouscat : principaux éléments de comparaison

L'endettement des communes de Bordeaux Métropole de la même strate (20 à 50000 habitants)  
Encours de la dette en euros par habitant



Moyenne Bdx Métropole  
de la strate : 794 €/hab

Source : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/>  
Les comptes des communes et des groupements à fiscalité propre : données individuelles

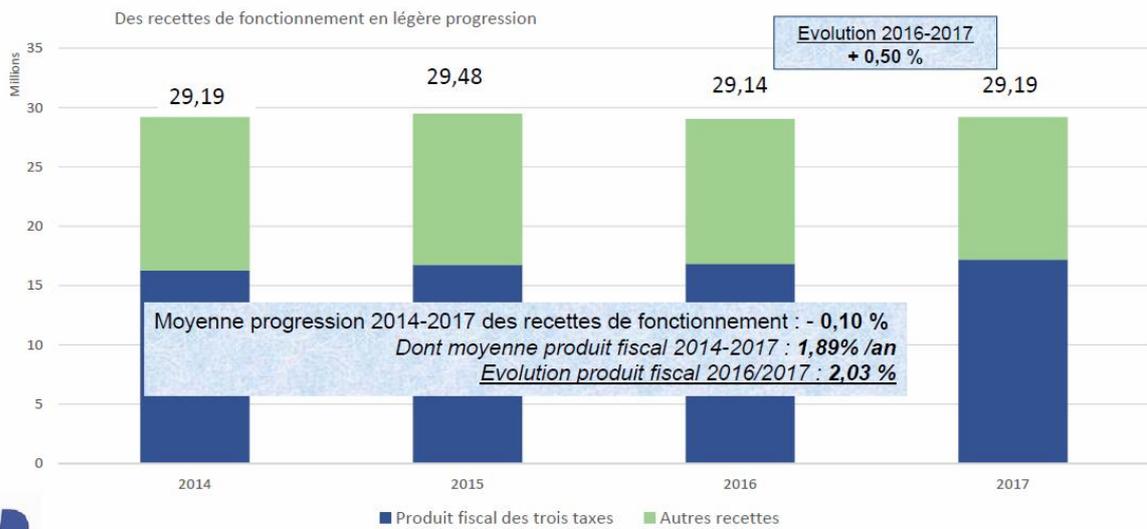
## 2) Structure et Evolution des grandes masses budgétaires

Le produit des trois taxes

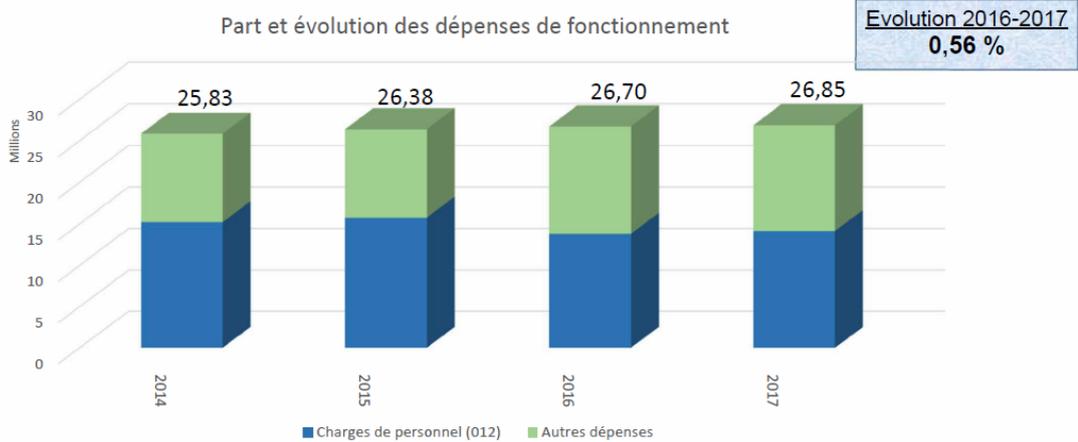
Evolution du produit fiscal des trois taxes



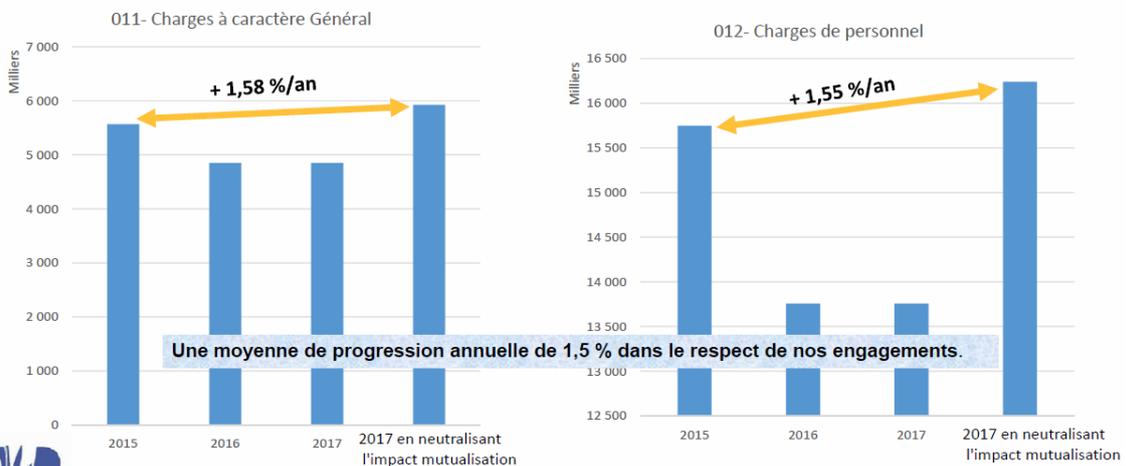
**2) Structure et Evolution des grandes masses budgétaires**  
 Les recettes de fonctionnement (simulation pour 2017)



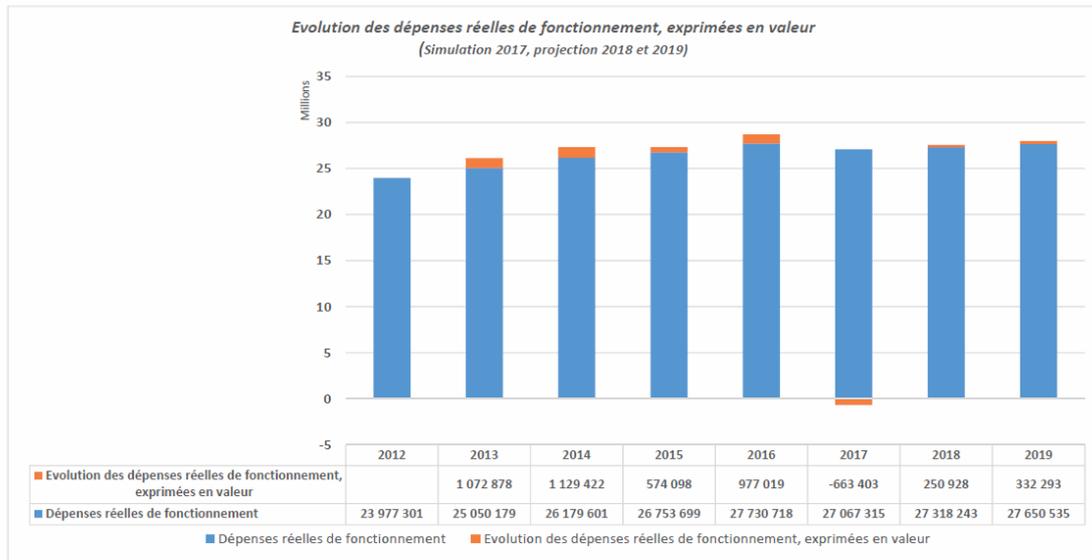
**2) Structure et Evolution des grandes masses budgétaires**  
 Les dépenses de fonctionnement (simulation pour 2017)



**2) Structure et Evolution des grandes masses budgétaires**  
 Focus sur les charges générales et la masse salariale (simulation pour 2017)



## 2) Structure et Evolution des grandes masses budgétaires



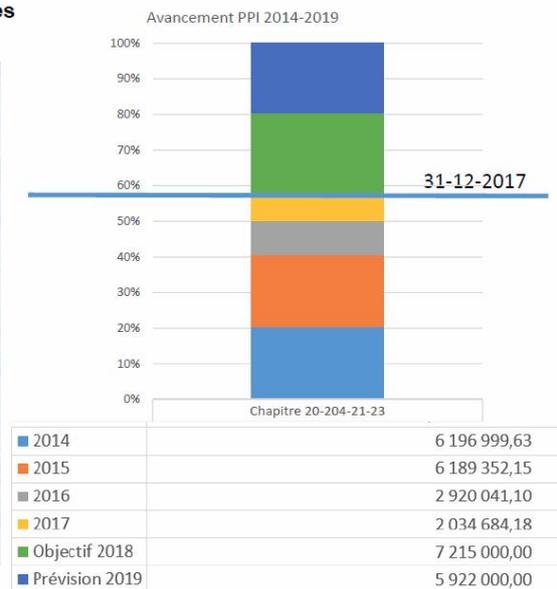
## 2) Structure et Evolution des grandes masses budgétaires Les dépenses d'équipement

Notre PPI 2014-2019 est en cours de réalisation, à fin 2017 près de 60 % des dépenses sont réalisées avec notamment, la Source, les nouveaux locaux du CCAS, le Patio, la maternelle Lafon Féline, le complexe sportif Jehan Buhan...

Depuis 2012, notre capacité d'investissement a été fortement impactée notamment par la baisse des dotations de l'Etat. Les décisions politiques prises, la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement ainsi que la stabilisation pour l'année 2018 de ces dotations nous permet aujourd'hui de rattraper le retard accumulé.

De nouveaux projets ont été inscrits au PPI qui est porté à 30 M€:

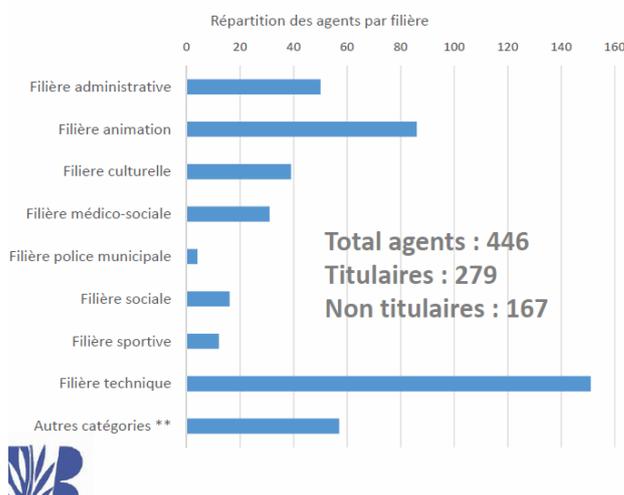
- Intégration de la réévaluation du coût de l'Eco Structure,
- Acquisition d'horodateurs dans le cadre de la nouvelle politique de stationnement,
- Subvention d'équipement pour le tennis Jean DEYCARD,
- Création d'un incubateur d'entreprises,
- Création d'une voie verte.



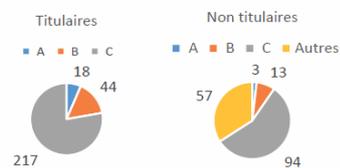
24

## 3) Structure et évolution des effectifs

Date de référence 30/11/2017

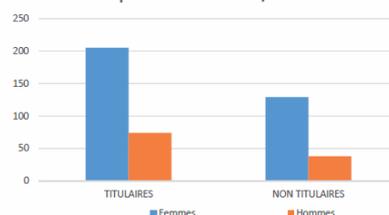


### Répartition des effectifs par catégorie

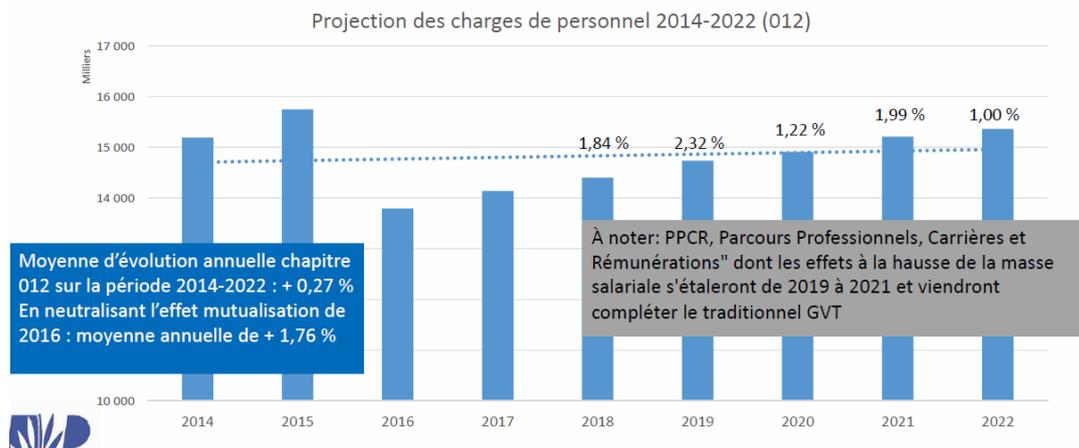


\*\* autre catégorie = collaborateur de cabinet, apprenti, CAE/CUI, assistante maternelle

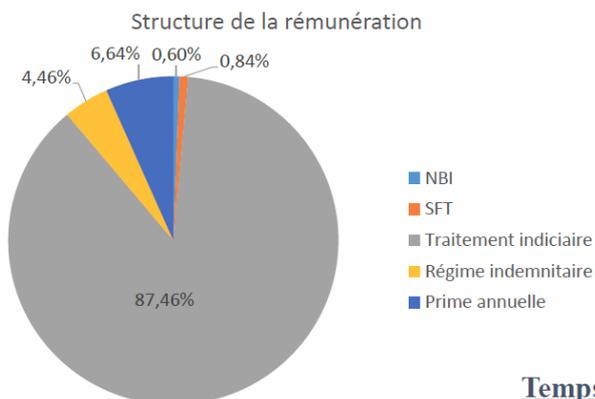
### Répartition Hommes/Femmes



### 3) Structure et évolution des effectifs



### 3) Structure et évolution des effectifs

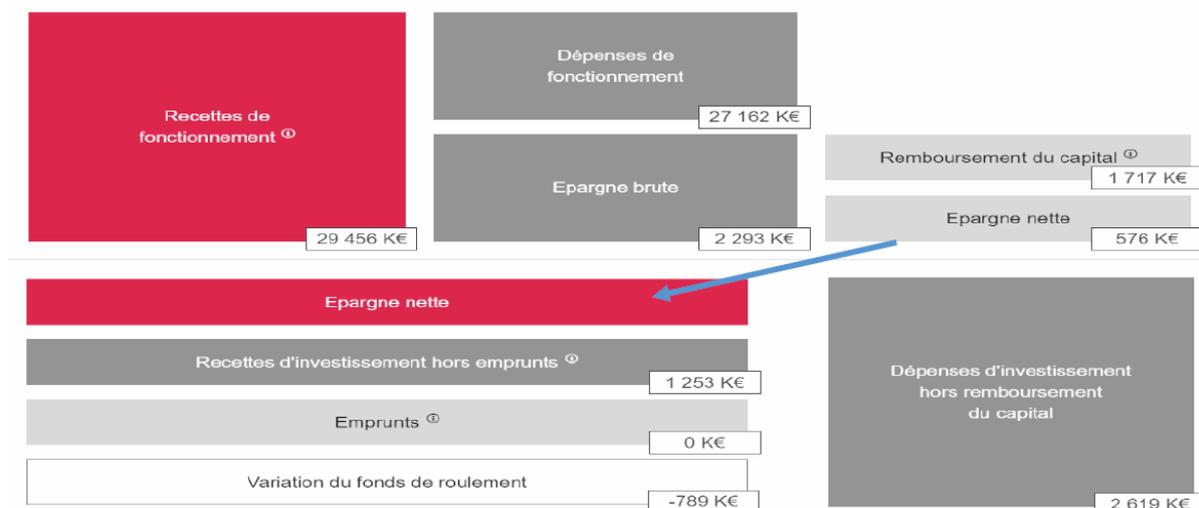


La structure de la rémunération est identique à celle de l'année précédente, le régime indemnitaire représentant près de 5 % de la rémunération totale.

Temps de travail réglementaire  
1607 heures par an.

### 4) Situation Financière au 31/12/2017

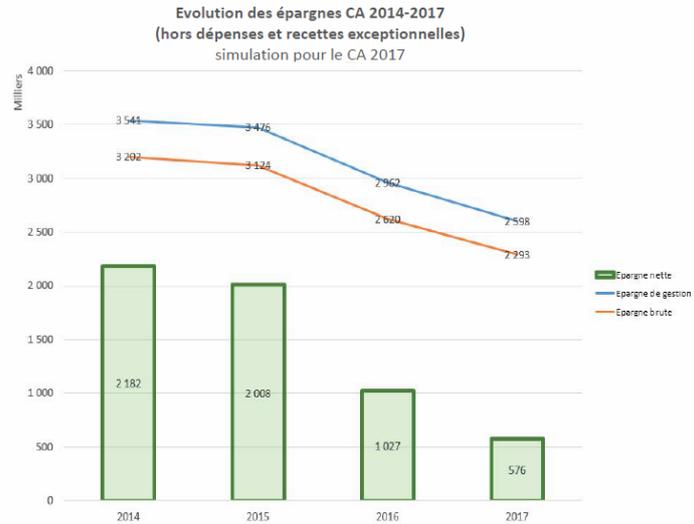
#### Simulation du compte administratif 2017 Vue d'ensemble



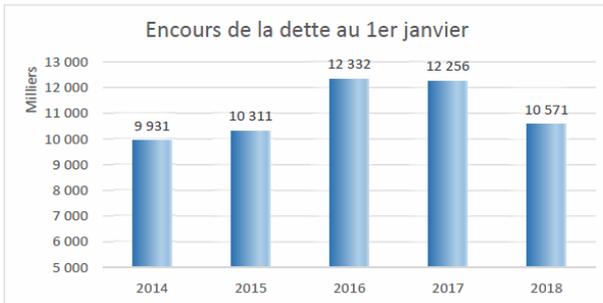
#### 4) Situation Financière au 31/12/2017

De 2014 à 2017 l'épargne nette de notre commune passe de 2 182 K€ à 576 K€, cette baisse de plus de 70 % est imputable à la baisse des dotations de l'Etat de ces dernières années.

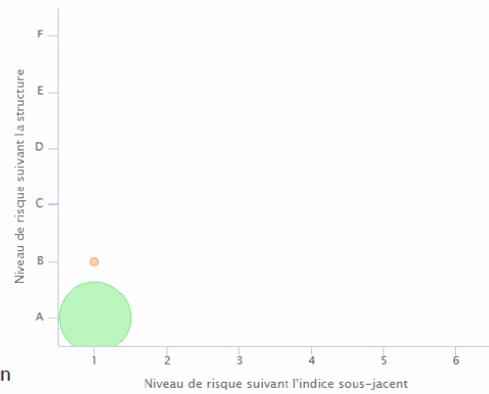
Les différentes projections réalisées montrent un retour à la situation de 2015 en 2019 et ce sans avoir eu recours à une augmentation de la fiscalité.



#### 5) Structure et Gestion de la dette



Classification de l'encours au 01/01/2017 en début de journée selon la charte Gissler



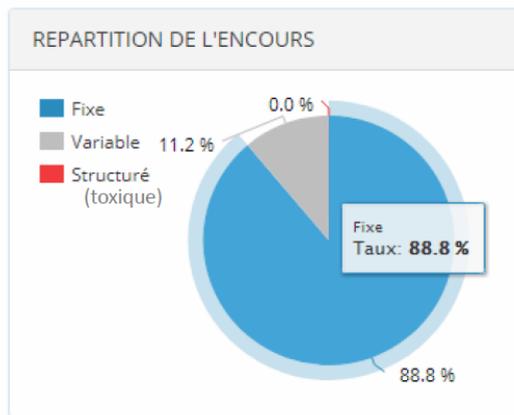
La dette de la Ville du Bouscat au 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

- 22 contrats de prêts en cours dont 17 à taux fixes et 5 à taux variables (Aucun produit structuré de type « toxique »)
- Un taux moyen sur l'exercice 2017 de 2,62 %
- Un encours de la dette de 10 571 M€, soit 444 €/hab (strate 2015 : 1 109 €/hab).
- Durée résiduelle moyenne en année : 9 ans et 8 mois

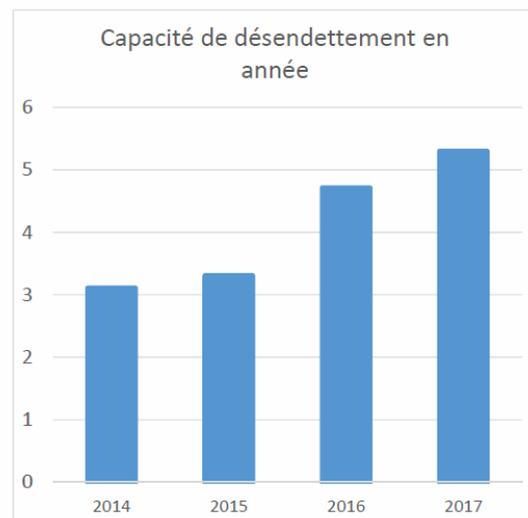


Catégorie	Encours au 01/01/2017	%
1-A	10 973 230,48	89,54 %
1-B	1 282 319,34	10,46 %
Total	12 255 549,82	100,00 %

#### 5) Structure et Gestion de la dette

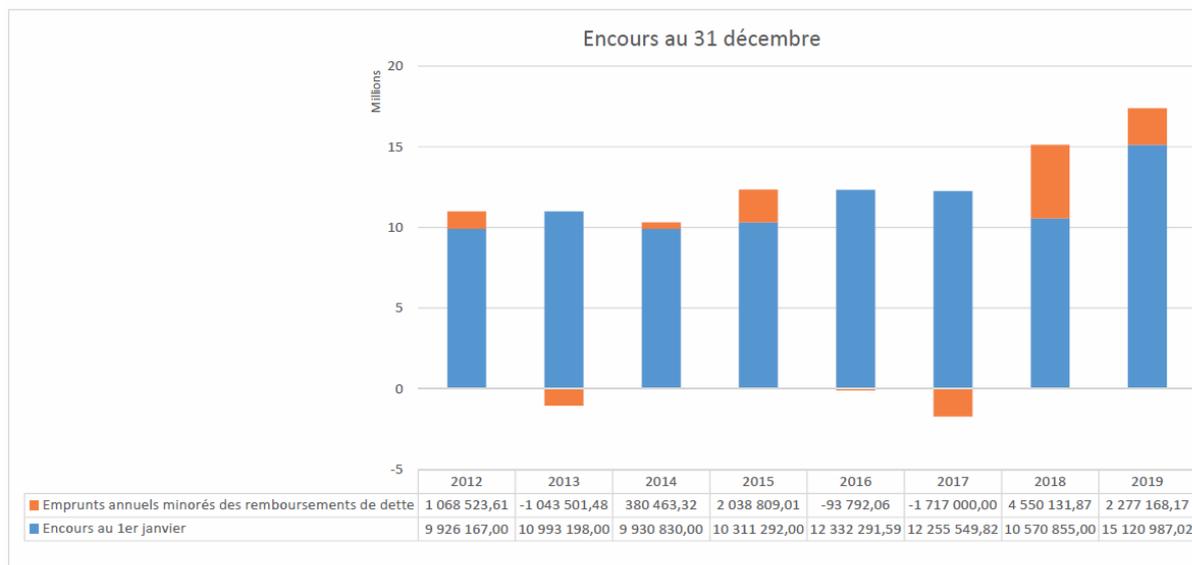


Il faut noter que la Ville n'a pas d'emprunt structuré dit toxique



## 5) Structure et Gestion de la dette

Besoin de financement annuel : Emprunts minorés des remboursements de dette



## 6) Déclinaison des orientations budgétaires – Section de fonctionnement

Comme les années précédentes, les services devront concilier recherche d'économies et préservation de la qualité du service public. Cette méthode repose sur une priorisation des services et surtout sur la prise en compte des besoins réels des administrés et usagers.

*Un effort continu de maîtrise des dépenses nous permet d'envisager de ne pas augmenter cette année encore les taux des différentes taxes communales*

### Les dépenses

Maîtrise des dépenses, objectif affiché de - 0,60 % après neutralisation du basculement en investissement d'une partie de l'attribution de compensation.

Tous les postes de dépenses sont visés :

- Les charges à caractère général (- 2 %) avec activation de levier tel que la poursuite de l'assujettissement de certaines activités à la TVA avec comptabilisation des montants en HT,
- La stabilisation des charges de personnel,
- La diminution des frais financiers (- 21 % en raison notamment de l'absence de contractualisation d'emprunt en 2017).
- La mise en place d'une nouvelle politique de stationnement dont les dépenses vont également générer des recettes.

Enfin, la mutualisation engagée depuis 2016, devra permettre à moyen terme des gains significatifs.



## 6) Déclinaison des orientations budgétaires - Section de fonctionnement (suite)

### En recettes

- **Baisse de la dotation globale de fonctionnement** Conséquence de la hausse des dotations de péréquation (DSU et DSR) sur la DGF (-90ke)
- **Baisse des produits** des services suite à la suppression des Temps Educatifs Municipaux, à la prise en compte à partir de 2018 du nouveau mode de gestion de la restauration (DSP) et dans un contexte de non revalorisation de certains tarifs municipaux
- Hausse des produits de la fiscalité locale en tenant compte de la revalorisation des bases (prévue à la loi de Finances 2018) et du dynamisme annuel mais **sans augmentation prévue des taux d'imposition en 2018**
- **Hausse des participations** de la Caisse d'Allocations Familiales en application de la Convention Territoriale Globale et du Contrat Enfance/Jeunesse

## 6) Déclinaison des orientations budgétaires - Section d'investissement :

### *Une année 2018 a haut niveau d'investissement.*

- La déclinaison 2018 du PPI verra notamment la réalisation des projets suivants :
  - Nouvelle éco-structure (crèche, agence postale, association Ricochet) démarrage des travaux, 970 K€
  - Extension du Patio et projet « incubateur/pépinière d'entreprises » au Centre Max Monichon, 355 K€
  - Enfouissement des réseaux et travaux connexes à l'arrivée de la ligne D du tramway, 1 010 K€
  - Participation communale à l'aménagement de la ligne verte (1<sup>ère</sup> tranche), 100 K€
  - Travaux relatifs à la mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) : 3<sup>ème</sup> phase, 90 K€
  - Subvention d'équipement sur les travaux des vestiaires du Stade Jean DEYCARD, 100 K€
  - Rénovation de la salle des sports Jean Martial, 1 500 K€
  - Nouvelle politique de stationnement, acquisition et mise en place d'horodateurs, 700 K€
  - Lancement d'études de faisabilité (création de classes supplémentaires en maternelles, réhabilitation du Castel d'Andorte, réfection de la piscine municipale), 110 K€
  - Comme chaque année, entretien des bâtiments municipaux. 1 200 K€
  
- Une nécessité d'avoir recours à l'emprunt.

*M. ALVAREZ fait une intervention : "Il est pris acte que ce débat fait l'objet d'une délibération, on va délibérer sur le fait que l'on a délibéré mais la loi est ainsi faite. Je vais reprendre le plan que vous avez suivi, à savoir l'économie nationale, les finances et, finalement, ce qui nous intéresse le plus, les finances et la situation locale. Concernant le contexte national, vous l'avez dit, les chiffres indiqués dans le dossier sont 1,7 % pour la croissance alors qu'il s'agit plutôt de 1,9 %, avec une inflation entre 1,3 et 1,4 % ; ceci est dû à la reprise de l'investissement des entreprises qui ont été bien accompagnées ces derniers temps ; l'investissement des ménages repart également mais uniquement sur la construction de logements et d'automobiles alors que l'on constate une stagnation de la consommation des biens courants qui a marqué le pas. Quant au chômage, il baisse légèrement ou stagne. Mais, ce qui n'est pas souligné dans le rapport, c'est la fragilité de l'économie française, notamment si on la regarde sous le prisme des exportations ; en effet, les exportations françaises n'ont représenté que 12,9 % de celles de la zone euro en 2017 alors qu'elles représentaient 17 % en 2000 ; le déficit commercial de plus de 62 milliards marque surtout une désindustrialisation de notre pays où la production domestique n'est pas en capacité de répondre toujours à la demande, ce qui pose des problèmes quand la reprise est là, reprise qui est d'ailleurs largement inférieure en France par rapport à ses homologues européens comparables. Concernant les finances, le projet de loi de finances et le projet de loi de programmation des finances publiques dont nous a agrémenté Emmanuel MACRON, estiment le déficit public à 3 % du PIB ; nous allons faire un effort extraordinaire pour la dette publique puisque nous allons perdre 5 points de PIB, en passant de 96 à 91 %. Or, au vu des tableaux p 10 du document, on voit que les efforts conséquents seront demandés à la sécurité sociale et aux collectivités territoriales alors que l'Etat, va passer d'une structure, en points de PIB, de 78,5 % aujourd'hui, à 82 %. Par contre, la dette publique des collectivités territoriales est estimée à 8,6 % du PIB et va passer à 5,4 %, soit un effort de 3,7 %, et celle de la sécurité sociale à plus de 5 %. Voilà un peu la structure du budget. Vous parlez de stabilisation des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales, page 12, alors que, page 11, dans la structure du budget que vous nous présentez, les dotations aux collectivités territoriales - et vous parlez de stabilisation - passent de 44,5 milliards en 2017 à 40,3 milliards ; on perd donc 4,2 milliards. Encore 2 ou 3 stabilisations de la sorte et les collectivités territoriales seront définitivement à genoux. Quant au maintien du fonds de péréquation intercommunale - et vous l'avez souligné - il reste à 1 milliard mais, dans la répartition, va peser sur les budgets et notamment sur le nôtre. Concernant le dégrèvement de taxe d'habitation, cela peut être une bonne nouvelle à première vue mais cette réforme va profiter à 67 % des foyers bouscatais, 77 % en moyenne sur la Métropole, mais cela va encore réduire très fortement les marges de manœuvre et de décisions des exécutifs locaux et, finalement, porter atteinte au principe de libre administration des collectivités territoriales. Je passerai rapidement sur la contribution française au budget européen qui ne baisse pas et qui passe de 17,9 milliards à 20,2 milliards, soit une augmentation de 12,84 %, ce qui marque bien la politique pro-européenne de M. MACRON et qui va faire plaisir à M. JUNCKER, le plus grand fraudeur fiscal de l'Europe. Si je me permets cette définition de M. JUNCKER, qui est d'ailleurs très vraie, c'est qu'il*

manque dans votre tableau toujours les mêmes chiffres : on nous parle de crise de la dépense (objectifs, réduction des dettes, réduction du déficit), mais le seul objectif qui n'est pas précisé dans ce document - et ce n'est pas de la faute de la Mairie du Bouscat puisqu'il s'agit d'une présentation particulière qui est faite de l'économie française - c'est celui de la réduction de la fraude fiscale qui est de 60 à 80 milliards d'euros par an pour le budget national. Les timides propositions de l'exécutif annoncées le 31 janvier dernier par M. DARMANIN ne résoudront pas ce problème. Il a déclaré qu'il souhaite que les fraudes les plus graves voient les peines et les sanctions prononcées et qu'elles seront désormais publiées. Je me doute que les GAFA (Google, Amazon...) tremblent déjà et les fameux guichets de régularisation serviront sans doute à atténuer les scrupules de ces fraudeurs professionnels. Quand 1 % de la population, la plus aisée, accapare 82 % des richesses créées dans le monde, on mesure mieux que cette attaque idéologique sur la dette et les déficits vise surtout à masquer la réalité du fonctionnement de nos sociétés. En parlant de 96 % de dette publique du PIB, on affole tout le monde puisque cela représente plus de 2 000 milliards d'euros ; mais je rappelle que les 80 000 milliards d'euros placés dans les paradis fiscaux manquent pour les budgets publics. La structure du budget de la France, telle qu'elle est présentée est très simple tout pour les riches, 3,2 milliards d'euros de suppression de l'impôt sur la fortune, 1,9 milliard d'euros de cadeaux fiscaux avec cette fameuse flat tax, qui est le prélèvement forfaitaire unique à 30 %, 2 milliards d'euros de baisse sur la taxe sur les transactions financières et suppression de la taxe sur les salaires supérieurs à 152 000 euros par an. Les 5 % les plus riches ont accaparé une grande partie du bénéfice de la loi de finances quand 5 % des plus modestes vont voir leur niveau de vie reculer en moyenne de 0,6 % ; ceci nous amène à la situation bouscataise ; sur la structure du budget, et compte-tenu de ce contexte national, le travail a été effectué de manière convaincante puisque les recettes de fonctionnement n'ont évolué que de 0,5 %, entre 2016 et 2017, et les dépenses de fonctionnement, dans le même temps, ont été stabilisées à 0,56 % ; le budget est bien maîtrisé, avec notamment une augmentation des dépenses de personnel de 1,76 %, ce qui est peu si l'on tient compte du glissement vieillissement technicité qui est de 1 %, une épargne de gestion de 2,5 millions et une épargne brute de 2 millions ; mais l'épargne nette, celle qui nous permet des marges de manœuvre, est basse, elle n'est que de 576 000 euros. Je rappelle qu'elle est divisée par 4 depuis 2014. Le rapport d'orientations budgétaires donne quelques explications sur ces chiffres, l'explication centrale est bien entendu la baisse des dotations, notre ville étant beaucoup plus pénalisée que d'autres de la strate, 2,7 millions pour Le Bouscat, 2,8 pour Eysines, 3,6 pour Villenave d'Ornon, 3,6 pour Bègles. Quant à la D.G.F., qui n'est pas indiquée dans ce document, elle est de 260 € / habitant en moyenne dans la strate alors qu'elle n'est que de 195 € au Bouscat, ce qui explique bien évidemment les difficultés et la baisse de l'épargne nette. On a une structure de dette qui est bonne, une capacité de désendettement autour de 5,5 années et l'endettement par habitant le plus faible de la strate, 519 euros. Je vous attaquerai un peu moins cette année que les années précédentes sur les investissements puisque le taux de réalisation est élevé mais surtout parce que les projets sont importants, après ces 2 dernières années de "vache maigre". On a pu constater que c'est là-dessus qu'avait pesé le plus la baisse des dotations avec à peine 5 millions d'euros sur les 2 années d'investissements 2016 et 2017. Je pense qu'il fallait investir avant et profiter des taux d'intérêts intéressants pour effectuer des travaux. La commune aura peut-être des difficultés maintenant à contracter des emprunts. Vous avez décliné les investissements : l'écostructure, l'enfouissement des réseaux, la ligne verte, la salle de sport, je ne considérerai pas les horodateurs comme de grands investissements ; je déplore que le budget de l'agenda d'accessibilité baisse de 10 000 € et passe de 100 000 à 90 000 €, soit 10 % de baisse. Concernant les objectifs, je partage celui de la gelée des taux d'autant plus que la revalorisation des bases et des droits de mutation très dynamiques nous permettent justement ce maintien, ainsi que celui du maintien de la subvention du C.C.A.S. ; par contre, je ne partage pas du tout la politique de stationnement qui risque très vite de devenir en quelque sorte "une vache à lait" pour la ville au détriment des usagers. Cette année, je mettrai surtout en exergue la défense du statut de la fonction publique territoriale puisqu'il est gravement attaqué par M. DARMANIN dont l'objectif est de tirer un trait sur ce statut en donnant la possibilité aux collectivités de recourir aux contractuels - ce que je ne vous conseille pas - et en étendant largement des incitations financières aux départs de la fonction publique. Ces quelques observations n'aboutiront pas à un vote mais à une préparation de l'examen du budget avec un peu cette orientation."

M. MARCERON a quelques interrogations sur les dépenses liées à la mise en place de la nouvelle politique de stationnement qui certes pourrait générer des recettes mais surtout des dépenses. Il suppose qu'il s'agit des 700 000 euros en sachant que nous n'avons aucune certitude pour l'instant. Concernant la hausse des recettes des produits de la fiscalité locale, il demande si elle est due à l'augmentation des bases ou du nombre d'habitants.

M. LE MAIRE répond que cela est dû aux 2.

M. MARCERON, concernant le dossier précédent, demande s'il y aura toujours un écart de rémunération entre les femmes et les hommes en 2018 puisqu'il a été dit que cela n'était pas une question de budget.

M. LE MAIRE répond qu'il n'a pas dit qu'il n'y aurait plus d'écart de rémunération entre les femmes et les hommes mais qu'il était possible de rattraper les choses et que cela était une question de volonté. La charte qui va être mise en place sera de nature à supprimer ces inégalités dans le temps.

M. MARCERON demande si les salaires seront égaux en 2018.

M. LE MAIRE répond que cela ne pourra pas se faire dans un délai aussi court et précise également que, par salaires égaux, cela suppose aussi à compétences égales et à temps de travail égal. Or, les femmes travaillent plus à temps partiel que les hommes, ce qui explique aussi les 9/10<sup>ème</sup> de la différence. C'est la raison pour laquelle il pense que la vraie question est de savoir pourquoi les femmes sont plus nombreuses à travailler à temps partiel que les hommes.

M. MARCERON espère que l'écart de 18 % est à périmètre équivalent.

M. LE MAIRE répond négativement. Il indique que les chiffres indiqués dans ce document ne sont que des constats et non des explications. L'objectif de cette charte sera donc d'analyser ces chiffres.

M. MARCERON souhaite savoir quand commenceront les travaux de la salle Jean Martial.

MME LAYAN fait une intervention : "Tout d'abord, je souhaite rebondir sur les différences de salaires. Certes, à emplois égaux, les salaires seront les mêmes mais les types d'emplois sont souvent différents ; en effet, quand on monte dans la hiérarchie, on est plus souvent en face d'hommes que de femmes, d'où l'écart de salaires. Concernant le débat d'orientations budgétaires, on peut commencer en disant que cela va mieux, même si cette phrase avait déclenché la colère il y a quelque temps ; aujourd'hui, elle est d'actualité et le contexte national est meilleur. Notre contexte local l'est également, notamment grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement sur lesquelles on a tenu pendant les années de vaches maigres ; grâce également à la hausse des produits de la fiscalité locale et vous l'avez évoqué, M. LE MAIRE, grâce au dynamisme, et donc à l'arrivée de nouveaux habitants sur notre commune. Ce phénomène va s'amplifier avec la livraison des immeubles construits sur l'îlot Renault et cela m'incite à me questionner sur les capacités de nos écoles et de nos crèches ; on constate des frais d'études dans les investissements prévus pour la création de classes maternelles ; j'espère qu'elles ne seront pas lancées trop tardivement comme cela a été le cas dans des communes voisines, notamment à Bordeaux où l'on s'est retrouvé dans l'embarras avec des classes surpeuplées. Concernant les baisses de recettes, vous avez évoqué la suppression des Temps Educatifs Municipaux ; vous savez à quel point nous étions farouchement opposés à la suppression de la réforme des rythmes scolaires. Certaines activités qui étaient offertes dans nos écoles, ont été supprimées pour des raisons budgétaires. Nous espérons donc les voir réapparaître lorsque nous traiterons du budget au mois de mars. Sur la politique de stationnement, on déplore tous de la voir apparaître en source de recettes futures. Ce dossier sera débattu au cours du prochain conseil municipal, mais, pour notre part, nous manquons encore d'éléments, notamment sa date de mise en œuvre, les tarifs qui seront pratiqués et les recettes que l'on peut en attendre. Enfin, nous souhaitons avoir quelques renseignements sur les travaux de réfection de la tribune de Jean Jaurès car nous n'avons pas eu d'information depuis quelques temps. Nous aimerions savoir quelle est la date de prévision de fin des travaux pour cet équipement. »

M. LE MAIRE apporte une réponse aux différentes interrogations. Il indique qu'il n'a pas l'habitude de commenter les décisions gouvernementales ou ce qui se passe au niveau mondial car il a pris le parti, depuis toujours, de faire avec ce qu'on lui donne, d'où l'expression « la gestion de bon père de famille » qu'il évoque souvent au sein de cette assemblée. Néanmoins, il s'autorise deux remarques ; tout d'abord, il indique qu'il rejoint M. ALVAREZ sur la fraude fiscale, cette situation est tout à fait inacceptable ; en revanche, il n'est pas du tout du même avis que lui pour ce qui est de l'investissement vers l'Europe de notre Président actuel. En effet, il est farouchement défenseur de l'Europe que l'on souhaite fédérale. D'autre part, il tient à le rassurer concernant les 576 000 euros d'épargne nette en lui indiquant que, selon les prévisions, elle devrait augmenter de manière tout à fait intéressante et revenir à hauteur de ce que nous avons en 2015, soit plus d'un million dès 2019. Quant au reproche de ne pas avoir investi plutôt, il explique que la ville n'était pas encore prête à réaliser des projets comme la salle de sport Jean Martial ou l'écostructure, ces dossiers demandant un certain temps de réflexion et de délai. Il n'y a eu aucune intention de retarder ces emprunts. Pour ce qui est de l'ADAP, rappelant que la commune a pris beaucoup de retard l'an dernier, il indique qu'il est donc inutile de prévoir un budget plus important sachant qu'il ne va pas être utilisé. Quant à la politique de stationnement, il s'agit de trouver une solution pour régler le problème de colonisation de voitures qui ne sont pas toujours celles de Bouscatais. Des solutions ont été recherchées, trois réunions publiques ont été organisées, les Bouscatais ont été interrogés et, s'il existe une autre alternative qui éviterait à la Municipalité d'avoir recours au stationnement payant, elle est preneuse. En effet, elle ne cherche pas à engranger des bénéfices mais uniquement à résoudre un problème. C'est la raison pour laquelle elle prévoit à la fois des recettes et des dépenses ; sachant que l'achat des horodateurs, la création d'un service stationnement, le recrutement de 2 agents supplémentaires représentent un certain coût, il faut bien prévoir des recettes en parallèle. Pour sa part, il considère cette mise en place comme un service et non comme une taxe qui va redonner de l'espace dans les rues et des solutions de stationnement. Cependant, la Municipalité n'est fermée à aucune proposition, il n'est pas forcément question de copier ce qui se fait à Bordeaux, Lille ou Marseille. Ce stationnement sera mis en place en fonction de la structure du territoire et de sa capacité ; certaines propositions sont déjà étudiées, notamment l'application de la gratuité le samedi, ce qui n'est pas proposé dans ces communes-là, ou certaines largesses en termes d'amplitudes horaires puisqu'il est prévu un service payant de 9 h à 18 h ou une gratuité dans les zones commerciales.... Concernant l'investissement pour les crèches, il rappelle que la ville a anticipé l'attente des Bouscatais avec les 15 places supplémentaires qui seront proposées dans l'écostructure ; pour les écoles, la Municipalité sait qu'elle devra répondre à une nouvelle demande d'ici deux ans et elle est en capacité de le faire. En effet, 2 classes maternelles ont été fermées, il y a 7 ou 8 ans (1 à l'école du centre et 1 à l'Ermitage), ces locaux ont certes depuis été utilisés pour un certain nombre d'activités mais la commune, en cas d'urgence, aurait la possibilité de les réinvestir. Enfin, il tient à souligner que la commune n'a réalisé qu'une économie modeste avec la suppression des TEM. Il ne voudrait pas que l'on puisse croire que la Municipalité est revenue à l'ancien système des 4 jours par pur souci d'économies. Cette décision n'a été prise qu'après concertation avec les enseignants et les familles qui l'ont confirmée avec une très large majorité. Il rappelle que la commune a fait école puisque toutes les villes de la Métropole annoncent petit à petit qu'elles reviennent à la semaine des 4 jours, excepté celles qui ont été les premières à s'investir dans ces nouvelles dynamiques avec des complications importantes et qui vont rester dans ce système pour des raisons idéologiques. Cette suppression correspond aux attentes de toutes les familles et les enseignants, ce n'est pas le contenant qui pose problème mais le contenu de ce qui est proposé aux enfants. Il s'est certes engagé à ce que les petites économies qui vont être réalisées soient réinvesties sur de nouvelles activités, mais seulement pour partie puisque l'Etat va demander aux collectivités de faire des efforts de plus en plus importants ; il faudra donc tous être conscients et solidaires.

M. VINCENT rappelle que, suite à la suppression des TEM, la ville a réouvert les centres de loisirs les mercredis matins. Actuellement, ces structures comptant environ 10 % d'enfants en plus le mercredi matin, la ville s'est vue dans l'obligation de recruter des animateurs supplémentaires, d'où une augmentation des dépenses de fonctionnement. Concernant la tribune, il indique qu'il est un peu à l'origine de ce retard car il se bat, jour après jour, pour que le cahier des charges soit respecté tel qu'il

avait été défini pour le premier marché. En effet, après un procès qui a duré plus de 2 ans, il est encore dans l'obligation de se rendre sur le site afin de veiller à ce que les entreprises réalisent les travaux tels qu'ils doivent l'être. Néanmoins, la tribune sera livrée au club de rugby aux alentours du 15 mars. Il va de soi que, si la commune rencontrait d'autres problèmes, elle préférerait attendre quelques jours de plus pour avoir enfin une tribune qui correspond véritablement au marché et donc à l'argent des contribuables bouscatais. Quant aux écoles, il indique que l'inspecteur d'académie lui a confirmé, hier, la possibilité d'ouvrir une classe maternelle supplémentaire pour la rentrée prochaine, ce qui serait tout à fait possible à Jean Jaurès. Pour l'avenir, 2 plans ont été faits : 1 pour 2 classes supplémentaires à Jean Jaurès, en fond de cour, pour la rentrée 2018-2019, et 1 pour 2 classes supplémentaires à la maternelle Ermitage, pour une rentrée plus éloignée dans le temps. En effet, à l'heure actuelle, il est encore impossible de savoir si l'apport des nouveaux appartements de l'îlot Renault va amener beaucoup d'enfants de cette tranche d'âge. Pour sa part, il ne pense pas qu'il y ait beaucoup de jeunes couples avec des enfants en âge d'être scolarisés en maternelle qui soient susceptibles de pouvoir acquérir ce genre de logements. Concernant la salle de sport, la ville s'est vue dans l'obligation de relancer un concours d'architectes, le marché dépassant de plus de 35 % l'enveloppe prévue. Actuellement, le dépouillement est en cours et 3 projets devront être choisis dans le courant de la semaine prochaine.

**VU** l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'article 107 4° de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par  
35 voix POUR**

**Article unique :** Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2018 dans les conditions stipulées au Code Général des Collectivités Territoriales.

**DOSSIER N°4 : AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS - EXERCICE 2018**

**RAPPORTEUR :** Bernard JUNCA

*M. JUNCA fait une intervention : "J'interviens ce soir sur 2 dossiers dans des domaines qui ne me sont pas habituels, ceux des finances et de l'économie ; j'éprouve un sentiment curieux, celui de me sentir presque comme un intrus, tant Joan, en peu de temps, avait habité ces territoires de sa force, de sa malice, de son talent et de sa présence. Je me dis malgré tout que c'est peut-être l'occasion pour nous de suivre ses pas, de nous mettre dans sa trace, une trace profonde, claire, droite, durable qui nous guidera pour longtemps vers un chemin beau et sûr. On te suit Joan."*

En vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, jusqu'à l'adoption du Budget, et sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Dans la mesure où les crédits ouverts au budget primitif en section d'investissement de l'exercice 2017 s'élevaient à 2 701 000 € en ce qui concerne les chapitres 20, 204, 21 et 23, le quart de ces crédits représente donc 675 250 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'ouvrir, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2018 en mars prochain, un crédit global de 243 300 € se rapportant aux dépenses d'investissement figurant à l'article 2 de la présente délibération. Cette somme n'inclut pas les reports de crédits d'investissement.

Ainsi,

**VU** l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) autorisant la commune à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget, et ce, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

**VU** la délibération du 21 mars 2017 approuvant le budget primitif 2017,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :  
35 voix POUR**

**Article 1 :** Autorise en section d'investissement l'ouverture des crédits dans les conditions suivantes,

Chapitre	Crédit ouvert au BP 2017	Limite du 1/4 des crédits ouverts sur l'exercice précédent	Crédits anticipés sur le budget primitif 2018
20	20 000,00	5 000,00	
204	86 000,00	21 500,00	21 500,00
21	2 165 000,00	541 250,00	221 800,00
23	430 000,00	107 500,00	
<b>Total</b>	<b>2 701 000,00</b>	<b>675 250,00</b>	<b>243 300 ,00</b>

**Article 2 :** Précise que cette autorisation est ainsi répartie :

Chapitre	Article	Nature de la dépense	Montant TTC
204	20 422	Pôle jeunesse - Stade Jean DEYCARD - Subvention travaux vestiaires	21 500,00
21	2 188	Crèches - Toutes crèches - Provision pour matériel électroménager	8 000,00
		Crèches - Providence - nettoyeuse vapeur plus matériel de puériculture	7 000,00
		Crèches - Crèche familiale - renouvellement matériel de puériculture : sièges autos, lits, poussettes	2 500,00

		Crèches - Crèche Chenille Verte - Remplacer fontaine extérieure cassée	1 000,00
		Pôle Jeunesse - écoles - dépenses diverses de renouvellement et d'investissement en équipements électroménagers	20 000,00
		Pôle Jeunesse - écoles - matériel ergonomique pour cuisines	4 000,00
		Pôle Jeunesse - ALSH - achat de jeux extérieurs : trottinettes, vélos, porteurs	2 000,00
		Pôle Jeunesse - APS - espaces ludiques	2 000,00
		Pôle Jeunesse - APS Centre 1 - aménagement de l'espace et équipements projets	1 000,00
		Pôle Jeunesse - ALSH 3-6 ans - matériel sieste enfants	800,00
		Pôle Jeunesse - ALSH Jean Jaurès - achat draps, lits, couvertures	300,00
		Pôle Jeunesse - ALSH Jean Jaurès - matériel de relaxation (tapis, projecteur, poste)	200,00
		Pôle Jeunesse - APS Chenille Verte - achat d'équipements	200,00
		Pôle Jeunesse - APS JJ élémentaire - Achat outillage	200,00
		Médiathèque - Médiathèque - Fonds documentaires et externalisation de la plastification	60 000,00
		Ecole de musique - Ecole de musique - Instruments et matériels	20 000,00
		Sports - Bâtiments sportifs - Achat de matériel électrique + matériel divers pour mise en conformité sportifs	5 000,00
		Sports - Bernard de la Filolie - barres asymétriques sur fosse	3 000,00

21	2 184	Crèches - Mosaïques - renouvellement mobilier et matériel de puériculture (lits, tapis, mobilier..)	2 500,00
		Crèches - Crèche Chenille Verte - renouvellement mobilier et matériel de puériculture (lits, matelas, mobilier..)	2 500,00
		Crèches - Pôle Petite Enfance - Mobilier de bureaux	1 500,00
		Crèches - RAM - Rangements muraux	500,00

		Pôle Jeunesse - écoles - mobilier écoles	5 000,00
		Pôle Jeunesse - ALSH Les Ecus et Chêneraie - Armoires ALSH	2 000,00
		Pôle Jeunesse - APS JJ élémentaire - équipements cuisine	1 200,00
		Pôle Jeunesse - ALSH 3-6 ans - mobilier adultes	400,00
		Médiathèque - Mobilier	10 000,00
		Médiathèque - Sous-sol commissariat - Cloisonnement + étagères pour archivage	6 000,00
21	2 135	Crèches - Crèche Chenille Verte - Reprise réseau eaux usées chez les moyens	3 000,00
		Médiathèque - La Source - Reprise alimentation WC pour la récupération EP	13 500,00
		Ecole de musique - Ecole de musique - Travaux	10 000,00
		Médiathèque - La Source - Travaux de réparation suite aux dégâts des eaux	10 000,00
		Travaux Hôtel de Ville	5 000,00
		Sports - Bâtiments sportifs - Travaux de créations diverses et de mise en sécurité pour mise en conformité	10 000,00
		Sports - Piscine - porte coupe-feu local compresseur	1 500,00

**Article 3:** Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2018, chapitres 204 et 21.

**DOSSIER N° 5: ACTION PUBLIQUE MUNICIPALE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENTECONOMIQUE - ADHESION A L'OIEB (OBSERVATOIRE DE L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE DE BORDEAUX METROPOLE) - AUTORISATION DE SIGNATURE**

RAPPORTEUR: Bernard JUNCA

L'axe 5 du Schéma de Développement Économique de la ville du Bouscat a pour objectif de « **construire l'attractivité et la lisibilité du territoire par une véritable stratégie d'aménagement économique** ». Afin d'y parvenir, la Ville du Bouscat a engagé une démarche de marketing territorial dont l'objectif est double :

- faire connaître les opportunités de développement économique avec notamment la libération d'espaces fonciers importants,

- valoriser ces opportunités auprès de cibles spécifiques constituées d'acteurs économiques et institutionnels.

L'Observatoire d'Immobilier d'Entreprises de Bordeaux Métropole (OIEB) est une association loi 1901 créée au début des années 1990, à l'initiative des professionnels de l'immobilier en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme Bordeaux Métropole Aquitaine et la CCI de Bordeaux.

Ses membres sont en majorité des professionnels de l'immobilier d'entreprise, promoteurs-constructeurs, commercialisateurs, établissements financiers et gestionnaires d'immeubles. On y retrouve également des institutionnels spécialistes du développement et de l'aménagement économique tels que l'association INVEST IN BORDEAUX, l'A'URBA (agence d'urbanisme de Bordeaux Métropole), la CCI, les services économiques de la Métropole, l'établissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique ainsi que des collectivités locales dont les villes de Bègles, Pessac et Mérignac.

L'observatoire se présente donc à la fois comme **centre d'information, organe de communication à l'extérieur et lieu de rencontre** pour les responsables de l'aménagement et les professionnels de l'immobilier d'entreprise.

Adhérer à l'OIEB permet à la Ville d'intégrer un réseau constitué de partenaires publics et d'acteurs privés, d'accéder à des données consolidées permettant une veille économique à l'échelle de la Métropole et de participer activement à la construction d'un projet économique partagé pour garantir aux entreprises les meilleures conditions d'accueil sur le territoire.

Pour l'année 2018, le montant de l'adhésion s'élèvera à 1 140 € TTC.

*M. ALVAREZ indique qu'il s'abstiendra sur cette délibération tout comme il l'avait déjà fait lors du vote du schéma de développement économique de la Ville du Bouscat.*

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

**VU** les statuts de l'association,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 13 octobre 2015 approuvant le schéma de développement économique,

CONSIDERANT la stratégie de marketing territorial que la Ville souhaite mettre en œuvre sur son territoire,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :**

**34 voix POUR**

**1 ABSTENTION (M. ALVAREZ)**

**Article 1 :** Approuve cette démarche, intégrée à l'axe 5 du schéma de développement économique,

**Article 2 :** Approuve l'adhésion de la Ville du Bouscat à l'association « Observatoire de l'Immobilier d'Entreprise de Bordeaux Métropole »,

**Article 3 :** Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion 2018 et à verser la cotisation correspondante, soit la somme de 1 140 euros T.T.C.

**Article 4 :** Dit que les dépenses seront inscrites au budget chapitre 011.

## **DOSSIER N° 6: ASSOCIATION LE PATIO – AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT**

RAPPORTEUR : Agnès FOSSE

L'association « Le Patio » a pour objet l'accueil, l'organisation, l'entretien et la gestion de l'espace de travail partagé et collaboratif du Bouscat ainsi que le développement et l'organisation d'évènements et d'animations à destination des acteurs économiques locaux, en lien avec les services de la commune.

La Ville et l'association « Le Patio » ont engagé un partenariat fort en faveur du développement économique sur le territoire. Celui-ci se traduit aujourd'hui par un développement important de l'activité de l'association et on dénombre en 2017 une soixantaine d'adhérents utilisateurs et une trentaine d'entrepreneurs inscrits sur une liste d'attente.

Pour atteindre leurs objectifs communs, la Ville et l'association ont formalisé leurs engagements réciproques au sein d'une convention de partenariat triennale. Celle-ci arrivant à son échéance au 31 mars 2018, il est proposé de la prolonger pour une année jusqu'au 31 mars 2019.

Ce prolongement d'un an doit permettre d'assurer une transition jusqu'à la mise en œuvre des projets d'extension de l'espace de coworking et de création d'un incubateur d'entreprises, en préparant et en accompagnant l'accroissement d'activité, l'accueil d'une nouvelle structure et les modifications de gestion qu'ils impliquent.

Par cet avenant, il est également proposé d'intégrer une nouvelle activité à la convention : Le Coliving ou la colocation entrepreneurs. Proposé uniquement aux coworkers adhérents, ce nouveau service répond à des besoins ponctuels de logement, durant une recherche d'habitation, un projet de création ou une formation. Correspondant à un nouveau profil d'entrepreneurs « nomades », il sera mis en place au sein de l'appartement situé au dernier étage du Centre Max Monichon et fera l'objet d'un bail locatif distinct.

*MME FOSSE indique que, jeudi 25 janvier, à l'issue de l'hommage rendu à Joan TARIS à l'Ermitage, Sonia TEBESSI, Présidente, a souhaité, à son tour, en sa qualité d'acteur économique, rendre un hommage à l'action de Joan TARIS, au Patio. Elle a, à cette occasion, annoncé qu'elle envisageait de nommer cet espace de coliving "Chez Joan".*

*M. ALVAREZ indique qu'il s'abstiendra sur cette délibération car il ne pense pas que la crise du logement touche particulièrement les entrepreneurs.*

*M. LE MAIRE répond qu'il ne partage pas du tout cet avis.*

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la convention de partenariat du 1<sup>er</sup> juin 2015 entre la ville du Bouscat et l'association « Le Patio », d'une durée de trois ans, jusqu'au 31 mars 2018,

CONSIDERANT que l'intérêt local le justifie et en vue de soutenir les initiatives, l'animation et le développement économique du territoire,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :**

**31 voix POUR**

**1 VOIX CONTRE (M. ALVAREZ)**

**3 ABSTENTIONS (MMES LAYAN, CHOIGNOT, COLIN)**

**Article 1 :** Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat ci-annexée

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Maire à signer les baux locatifs associés ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette convention.

## **DOSSIER N° 7 : CONVENTION AVEC L'UNION SPORTIVE BOUSCATAISE TENNIS**

**RAPPORTEUR** : Dominique VINCENT

L'U.S.B. Tennis bénéficie de l'équipement municipal du « Stade Jean Deycard » afin d'y promouvoir l'initiation des jeunes, la pratique et le perfectionnement du tennis auprès des Bouscатаis. Cette association reçoit chaque année de très nombreux adhérents pour la pratique de loisirs ou de compétition de cette activité. L'association œuvre également activement à l'accompagnement éducatif des jeunes bouscатаis en recevant 720 participants à l'école de tennis et est reconnue comme un membre actif de la communauté éducative locale.

Aujourd'hui les infrastructures permettant de recevoir avec satisfaction les usagers ne sont plus adaptées à la dimension de l'association et à sa volonté de disposer d'un outil structurel pertinent. Il convient donc de permettre à l'USB Tennis de poursuivre les missions qui lui incombent dans de bonnes conditions techniques.

Dans le cadre de l'amélioration des équipements, l'U.S.B. Tennis, deuxième club régional, a donc souhaité reconstruire les vestiaires actuels. Les travaux comprennent la démolition des vestiaires-sanitaires actuels et la construction de nouveaux vestiaires-sanitaires, dames et messieurs, ainsi qu'une salle annexe visant à satisfaire les 1150 adhérents. Eu égard au travail mené par l'USB tennis depuis de nombreuses années et à son ouverture partenariale avec la collectivité, la ville souhaite accompagner spécifiquement ce projet.

Les travaux, qui se dérouleront durant l'année 2018, permettront de faire passer la surface concernée de 66 m<sup>2</sup> à 122 m<sup>2</sup> avec la construction de vestiaires adaptés et d'une salle de musculation permettant le travail physique nécessaire à la progression des utilisateurs. A cette fin, un permis de construire a été obtenu le 4 juillet 2017.

Pour favoriser la réalisation de cette opération, le conseil municipal a voté une évolution et une reconduction du bail emphytéotique à partir du 22 mars 2018 pour 30 ans ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 100 000 € représentant 50 % du coût des travaux pour l'association.

Ainsi,

**VU** le Code Général des collectivités Territoriales,

**VU** la loi du 12 avril 2000 modifiée, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration,

**VU** la convention d'objectifs signée entre la ville du Bouscat et l'association USB TENNIS, pour une durée de trois ans, du 1<sup>er</sup> février 2016 au 31 janvier 2020,

**VU** les propositions d'actions 2018 et la demande de financement présentée par l'association USB TENNIS en novembre 2017,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :**  
**35 voix POUR**

**Article 1 :** Approuve les termes de la convention ci-annexée,

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et tout document utile dans ce dossier,

**Article 3 :** Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018 chapitre 011.

## **DOSSIER N° 8 : CONVENTIONS DE PARTENARIAT & DE MISE A DISPOSITON DE LOCAUX ENTRE LA VILLE DU BOUSCAT ET L'ASSOCIATION RICOCHET - AUTORISATION DE SIGNATURE**

RAPPORTEUR : Bénédicte SALIN

Depuis de nombreuses années, l'association de jeunesse et d'éducation populaire Ricochet met en œuvre un ensemble d'actions destinées, notamment, à favoriser l'accès à la culture, accompagner les familles dans l'exercice de leurs fonctions, développer l'initiative citoyenne auprès des enfants, des jeunes et des adultes, promouvoir l'animation socioculturelle.

L'association met en vie son projet autour de différents pôles, en particulier : la ludothèque, famille-accueil, culture vie locale, autour de l'école.

Les relations entre la ville et l'association s'inscrivent dans le cadre d'un partenariat caractérisé par le partage d'objectifs communs. En effet, dans le cadre de sa politique sociale et d'animation locale, la ville collabore avec les associations œuvrant pour la famille et la jeunesse, créant ainsi une synergie et une complémentarité entre les services municipaux et les structures associatives.

La convention de partenariat 2017 entre la ville et l'association ayant pris fin le 31 décembre 2017, il est proposé de signer une nouvelle convention partenariale pour l'année 2018 ainsi qu'une convention de mise à disposition des locaux.

*M. LE MAIRE rappelle que l'Association RICOCHET deviendra un centre social en 2019.*

Ainsi,

**VU** le Code Général des collectivités Territoriales,

**VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

**VU** le projet de convention de partenariat proposé,

**VU** le projet de convention de mise à disposition des locaux municipaux annexé,

Considérant les activités d'intérêt local impulsées, développées et conduites par l'association Ricochet auprès des enfants, des jeunes et des familles du territoire,

Considérant l'implication active de l'association à la construction et à la mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale (CTG) signée le 12 mai 2015 entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Gironde, constituant le fil conducteur de l'action publique en faveur des familles, des jeunes et de l'animation locale pour les années 2015 à 2018,

Considérant, enfin, l'engagement de l'association dans la réalisation des actions ou projets partenariaux développés sur le territoire communal et sur le quartier Jean Jaurès - la Providence, ainsi que les évolutions du projet associatif dans le cadre du schéma d'animation sociale,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :  
35 voix POUR**

**Article 1 :** Approuve les termes de la convention de partenariat ainsi que de la convention de mise à disposition, ci-annexées,

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions et tout document utile dans ce dossier.

**DOSSIER N° 9 : CONVENTION DE PARTENARIAT & DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ENTRE LA VILLE DU BOUSCAT ET L'ASSOCIATION LE CARROUSEL – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**RAPPORTEUR :** Bénédicte SALIN

Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les associations LABCDEFG et JLN ont fusionné pour donner naissance au Carrousel, association loi 1901, dont l'objet est de :

- ✓ renforcer le lien social et faciliter le vivre ensemble entre tous,
- ✓ permettre à différentes générations de partager des espaces, des activités, des idées, des savoirs et des savoir-faire,
- ✓ proposer un accueil et une écoute bienveillante, notamment pour prévenir l'isolement des personnes,
- ✓ organiser des actions individuelles et collectives, notamment dans les champs suivants : la culture, les loisirs, l'éducation, la parentalité, l'accompagnement et la médiation sociale,
- ✓ initier ou participer à des actions événementielles sur le territoire du Bouscat.

Cette nouvelle association à vocation à œuvrer à la fois dans le champ de l'animation sociale locale, de la jeunesse et de la famille, sur le périmètre ouest de la ville du Bouscat, de l'avenue de la Libération au quartier prioritaire du Champ de Courses.

Dans le cadre de sa politique d'animation et de soutien à l'animation locale, la ville a décidé d'associer des structures associatives, créant ainsi une synergie et une complémentarité entre les structures municipales et les structures associatives existantes.

Cette première convention de partenariat avec l'association Le Carrousel, d'une durée d'une année civile, permet d'initier un partenariat de confiance avec la ville.

Ainsi,

**VU** le Code Général des collectivités Territoriales,

**VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

**VU** le projet de convention de partenariat proposé,

**VU** le projet de convention de mise à disposition des locaux municipaux annexé,

Considérant les activités d'intérêt local impulsées, développées et conduites par l'association Le Carrousel auprès des enfants, des jeunes et des familles du territoire,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :  
35 voix POUR**

**Article 1 :** Approuve les termes de la convention de partenariat ainsi que de la convention de mise à disposition ci-annexées,

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions et tout document utile dans ce dossier.

## **DOSSIER N° 10 : REPRESENTATION DE LA VILLE DU BOUSCAT AU SEIN DE L'ASSOCIATION « LE CARROUSEL »**

RAPPORTEUR : Bénédicte SALIN

Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les associations LABCDEFG et JLN ont fusionné pour donner naissance au *Carrousel*, association loi 1901.

Cette nouvelle association est le fruit d'un processus de réflexion mené par les conseils d'administration, les adhérents et les équipes salariées des associations concernées depuis 2016 et dans le cadre de la réalisation du schéma d'animation sociale locale de la ville.

Réunies en assemblées générales extraordinaires le 13 décembre dernier, chaque association a ainsi adopté le traité de fusion. L'adoption des statuts ainsi que le règlement intérieur de l'association *Le Carrousel* ont été entérinés le même jour par les deux associations.

Le partenariat de la ville du Bouscat avec ces deux associations historiques de la ville pourra désormais se prolonger avec *Le Carrousel*. Ainsi, et conformément aux statuts de la nouvelle association, la ville est membre de droit du conseil d'administration, tout comme la Caisse d'Allocations Familiales, le Département de la Gironde et l'Etat.

Ainsi, le Maire ou son représentant, ayant voix délibérative conformément aux statuts de l'association, siégera au sein des différentes instances de l'association, pour la durée de son mandat municipal. Il pourra également être accompagné, en fonction de l'ordre du jour des réunions, d'un second membre du conseil municipal, sans voix délibérative, ainsi que du personnel administratif de la ville chargé du suivi de l'animation sociale locale.

MME LAYAN souhaite savoir s'il y a 2 élus au sein des Conseils d'Administration de chaque association, Ricochet et Le Carrousel.

MME SALIN répond affirmativement. Elle explique que la Municipalité souhaite un certain parallélisme entre ces 2 associations, en vue de la mise en place des centres sociaux.

Ainsi,

**VU** l'article L2121-33 du Code Général des collectivités Territoriales,

**VU** les statuts de l'association Le Carrousel adoptés en assemblée générale extraordinaire du 13 décembre 2017,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :  
35 voix POUR**

**Article unique :** Désigne le Maire ou son représentant, ayant voix délibérative, pour siéger au sein de l'association Le Carrousel.

## **DOSSIER N° 11 : AVANCE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION – ASSOCIATION LE CARROUSEL**

RAPPORTEUR : Bénédicte SALIN

Dans un souci de bonne gestion et afin de permettre un fonctionnement normal, notamment au niveau du 1<sup>er</sup> trimestre de chaque exercice comptable, le conseil municipal a entériné le principe d'une mensualisation des subventions versées par la ville aux associations d'animation sociale du territoire (LABCDEFG, Ricochet, JLN, Trotte-menu) ainsi qu'au CCAS, par délibération du 16 décembre 2014.

La récente fusion des associations LABCDEFG et JLN ayant donné naissance à l'association Le Carrousel le 1<sup>er</sup> janvier dernier, il est nécessaire de délibérer pour permettre à cette nouvelle association de bénéficier d'une avance de trésorerie.

Le principe d'un versement de ces subventions, par douzième des sommes budgétées à l'exercice N-1, tant que le budget (et donc la nouvelle subvention) de l'année N n'est pas voté permettra ainsi à l'association de faire face à ses charges de fonctionnement.

Ce dispositif a vocation à être applicable jusqu'à la fin du mandat.

Ainsi,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du 16 décembre 2014,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :**  
**35 voix POUR**

**Article unique :** Approuve le règlement par douzième des sommes budgétées à l'exercice N-1, tant que le budget (et donc la nouvelle subvention) de l'année N n'est pas voté pour l'association Le Carrousel (anciennement LABCDEFG et JLN).

## **DOSSIER N° 12 : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE – ACTIONS 2017 -REVERSEMENT DE SUBVENTION CAF AUX ASSOCIATIONS**

RAPPORTEUR : Bénédicte SALIN

La ville du BOUSCAT et la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde sont engagées contractuellement dans le cadre d'une convention territoriale globale (CTG) pour 4 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2018, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 17 mars 2015.

Ce contrat définit les interventions prioritaires sur le territoire du Bouscat dans les champs de la jeunesse, l'emploi et l'insertion, le logement et l'animation locale. Il permet à la ville de bénéficier, au-delà des projets relevant des dispositifs de droit commun de la CAF, tels que le contrat enfance jeunesse, les diverses prestations de service, de crédits spécifiques pour des actions novatrices validées par le Comité de Pilotage créé à cet effet. Le montant annuel des dépenses, co-financé par

la ville et la CAF, est fixé contractuellement à 46 420 € maximum, financé à 50 % par chaque partenaire.

Au titre de l'année 2017, le montant global des projets retenus s'élève à 46 289 €. L'aide apportée par la CAF sera donc de 23 144, 50 €, selon le tableau des actions joint en annexe.

Dans ce cadre, divers projets sont portés par les associations locales LABCDEFG et Ricochet. A ce titre, il convient de procéder au reversement de la part CAF à ces deux associations. Ce montant correspondant à 50 % du montant total engagé pour la réalisation de ces projets, soit :

- Pour l'association LABCDEFG : 7 500 euros
- Pour l'association Ricochet : 5 500 euros.

Ainsi,

**VU** le Code Général des collectivités Territoriales,

**VU** la CTG du Bouscat 2015-2018,

**VU** les actions validées par les comités de pilotage de la CTG des 27 juin et 12 décembre 2017,

CONSIDERANT la prise en charge financière de la CAF tel que prévue dans la convention territoriale globale du Bouscat 2015-2018,

CONSIDERANT le bilan des actions retenues et menées sur le territoire par les associations LABCDEFG d'une part, Ricochet d'autre part, dans le cadre de ladite convention pour l'année 2017,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :**  
**35 voix POUR**

**Article 1 :** Autorise le reversement de l'aide octroyée par la CAF au titre de la CTG, à chacune des associations suivantes :

- LABCDEFG : 7 500 euros
- Ricochet : 5 500 euros

**Article 2 :** Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2017 chapitre 65.

## **DOSSIER N° 13 : CONVENTION CADRE AVEC BORDEAUX METROPOLE - VEGETALISATION DES TROTTOIRS ET GESTION DES TROTTOIRS VEGETALISES - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**RAPPORTEUR** : Gwénael LAMARQUE

Bordeaux Métropole, dans le cadre de sa politique de Développement durable et de Nature en Ville propose aux communes un nouveau partenariat de gestion différenciée des trottoirs. Après les « trottoirs plantés » de 2013, Bordeaux Métropole a élaboré un nouveau programme appelé « Trottoirs vivants », simplifié pour les communes.

Cette action fait partie de l'acte 2 de l'Agenda 21 au titre du Grand projet Milieux Préservés. La Ville du Bouscat a en effet défini 2 objectifs stratégiques visant à s'assurer de la préservation, voire de l'augmentation de la biodiversité sur la commune et un objectif de 100 % des espace verts en entretien écologique.

L'objectif des Trottoirs Vivants est d'installer la nature dans les zones les plus minérales des communes de la métropole. La végétalisation des trottoirs constitue un outil de sensibilisation et d'acceptation par les riverains de la végétation sur les trottoirs (flore spontanée ou plantée). La pédagogie autour de ce sujet est nécessaire pour faciliter la mise en application par les communes et Bordeaux Métropole de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte **qui interdit l'utilisation par les collectivités des pesticides sur le domaine public depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.**

La commune est à l'initiative du projet « Trottoirs Vivants » sur son territoire. Elle finance sa réalisation (par le biais du Fonds de proximité d'intérêt communal ou contrat de co-développement).

D'une durée de 5 ans, la convention a pour objet de définir :

- les modalités réglementaires et techniques
- le principe d'intervention de Bordeaux Métropole.

Les modalités :

La réalisation des mini fosses de plantations fera l'objet d'une AOT (autorisation d'occupation temporaire) par mise à disposition du domaine public routier de Bordeaux Métropole.

Les plantations pourront se faire suivant une liste de végétaux autorisés (sont exclues les plantes envahissantes, toxiques, ligneuses, ..). Seules les bonnes pratiques de jardinage écologique sans pesticide seront autorisées. L'achat de plantes et de semis sera à la charge du riverain ou de la commune. La gestion des plantations est à la charge du riverain de préférence ou de la commune.

*M. ALVAREZ n'est pas convaincu par cette délibération d'autant plus que l'expérimentation bordelaise ne semble pas être une réussite, selon le retour qu'il en a du service des espaces verts. Certes, au début, on a pu voir quelques plantations dans certaines rues, notamment les rues Faidherbe et Belle Etoile, mais, aujourd'hui, elles ne sont plus du tout entretenues. Selon lui, il s'agit d'une idée saugrenue et c'est la raison pour laquelle il votera contre.*

*M. LAMARQUE répond que cela correspond à des demandes de Bouscatais. D'autre part, il fait remarquer que mettre un peu de verdure et de biodiversité dans un milieu urbain très peu végétalisé est toujours une bonne chose.*

*M. LE MAIRE précise tout d'abord que les roses trémières s'appellent les passes roses dans les îles charentaises. Puis, il fait remarquer que cette délibération peut paraître anodine mais qu'elle est en fait bien cadrée par la convention. En effet, il y est stipulé que ces plantations se feront en conservant les fonctionnalités des trottoirs et des accotements (page 1), sans aggraver l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (page 2) et que la commune sera responsable de toutes les conséquences dommageables (page 4).*

*MME LAYAN indique que son groupe votera pour cette délibération d'une part parce que cela fonctionne bien dans certaines communes à l'étranger et d'autre part parce que cela rend les villes beaucoup plus humaines.*

Ainsi,

**VU** la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

**VU** la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

**VU** le code général des collectivités territoriales et son article L5217-2,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 20 juin 2017 concernant le plan d'actions (2017-2020) de l'acte 2 de l'Agenda 21 du Bouscat,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 11 octobre 2016 concernant la restitution de l'évaluation de la responsabilité sociétale (RSO) de la ville,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :**

**34 voix POUR**

**1 voix CONTRE (M. ALVAREZ)**

**Article unique** : Autorise M. Le Maire ou son représentant à signer la convention Trottoirs vivants avec Bordeaux Métropole et tout autre acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **QUESTIONS ORALES DIVERSES**

La séance est levée à 21 H 30.